33ème ANNEE — CHICOUTIMI, 6 FEVRIER 1919 — No 31

LE PROGRES DU SAGUENAY

ORGANE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY, INCORPORE.—PROPRIETAIRE — JOURNAL HEBDOMADAIRE — TIRAGE: 4.650 — REDIGE EN COLLABORATION

En causant avec le *Chronicle*

Ce journal n'a pas aimé l'appel du secrétaire de la *Ligue de la Presse Catholique* à la lutte contre la Maçonnerie et contre le projet d'établir l'école obligatoire. Au cours de ses remarques, ce secrétaire mettait en garde contre certains organes de la minorité protestante québécoise, de l'attitude desquels il est facile de conclure, dit-il, à une campagne de préjugé et de fanatisme pour imposer à Québec le régime de l'école obligatoire.

Nous ne faisons que résumer l'extrait de la lettre du secrétaire de la *Ligue de la Presse catholique*.

Bien qu'aucun journal n'y soit nommé, le *Chronicle* part sur ses grands chevaux contre les *extrémistes* qui attaquent *lâchement*.

Lui, le *Chronicle*, n'entend pas baisser pavillon devant les sophismes(!) de ses adversaires. Pour se raffermir sur ses positions, il en appelle à sa campagne en faveur du timbre bilingue, contre la farce de Guelph,etc. Très bien! Mais, cella n'innocente point le *Chronicle* lorsqu'il sophistique sur l'obligation scolaire ou autres sujets.

Les protestants,—leur comité du Conseil de l'instruction publique et l'association des leurs instituteurs—se sont toujours opposés à l'empiètement de l'Etat sur l'éducation, comme le prouve l'ouvrage de M. de la Bruère. Depuis quelque temps, auraient-ils trouvé leur chemin de Damas? La lettre des protestants québécois de l'an dernier, la campagne du *Chronicle;* l'aggravation aux denis de justice dont souffrent nos compatriotes français des provinces anglaises, n'arrivent-ils ensemble que par simple coincidence?

Si notre mémoire ne nous trompe point, n'est-ce pas le *Chronicle* qui, tout en maintenant le principe de l'obligation scolaire, disait qu'il n'était pas opportun d'adopter la mesure maintenant?

Mais quand sera-t-il opportun de fouler aux pieds le droit naturel de nos parents catholiques en leur imposant une injustice—la main-mise de l'Etat sur l'éducation—pour satisfaire au caprice de la minorité protestante qui *est d'opinion* qu'elle a un droit constitutionnel à cette mesure?

Est-ce qu'une constitution, une loi, peut avoir d'autre base que le droit naturel? Et quelle obligation la majorité catholique aura-t-elle de se sacrifier pour faire taire les parents protestants qui poussent le libre-examen jusqu'à vouloir exercer le "privilège constitutionnel" de saper le droit naturel de la famille protestante comme de la famille catholique.

L'abbé Groulx, au chapitre *La Confédération et les minorités* de son bel ouvrage sur la Confédération, nous fait toucher du doigt la partialité avec laquelle on a gorgé la minorité protestante québécoise de privilèges tandis que celles des autres provinces restaient pratiquement à la merci de la majorité anglaise. Oui! les protestants de Québec se sont fait accorder la part généreuse; mais nous n'avions jamais cru qu'ils en arriveraient à vouloir imposer à la majorité de passer sous le joug de l'école obligatoire, sous le simple prétexte qu'ils *croient* y avoir droit!

L'obligation scolaire, érigée en système régulier, est d'origine protestante et jacobine: Mgr Paquet le prouve dans son magistral ouvrage *l'Eglise et l'Education*. Les sectaires de tout acabit ont adopté ce régime et s'en font un *bélier* pour enfoncer les murs de la législation scolaire et pénétrer dans le sanctuaire des droits de la famille.

Dans Québec, la majorité catholique, tant qu'elle sera digne de ce titre, refusera—c'est son devoir—toujours le funeste présent du protestantisme et des ennemis de la civilisation catholique.

Alors c'est le conflit. Les protestants semblent le chercher.

Va-t-on leur faire une loi spéciale d'obligation scolaire? Et si on soutient que la chose est impraticable, quoi[?] Les protestants vont-ils se tourner vers le *fédéral*, lequel est anti-français, anti-québécois? Nous retomberions alors dans le projet de fédéraliser les écoles, préconisé un peu partout en Canada à l'heure actuelle. Cette éventualité d'un appel des protestants *persécutés* à Ottawa, a été prévue par un de nos rédacteurs l'an dernier.

Le conflit peut mener loin. Si le Parlement provincial, soucieux de ne pas envahir le domaine du droit des parents, ou retenu par la majorité, refuse aux protestants la loi de fréquentation scolaire où ne peut pas légalement la leur accorder, qu'arrivera-t-il?

Si les Comités avaient à réglementer eux-mêmes sur la matière, la question serait vite résolue; mais va-t-on lui laisser régler l'affaire?

Alors, où en irons-nous?

Le *Chronicle* recourt volontiers à l'explication par les *extrémistes* pour se remettre d'aplomb. Mais, c'est puéril.

Il s'agit d'un principe fondamental, de l'existence d'un droit, il n'est pas *extrême* de les défendre.

En abusant ici, du terme *extrémiste*, le *Chronicle* va donc trop loin, et la force argumentative qu'il place dans ce mot se dépense en pure perte à supplanter le bon sens.

De même, en organisant la défense entre catholiques, en mettant en garde contre les personnes et les journaux qui attaquent nos droits et en veulent aux principes, nous ne faisons pas œuvre de lâcheté, pas plus que nous n'attisons le feu des préjugés de religion ou de race.

Enfin, le *Chronicle* prétend ne recevoir de mot d'ordre de qui que ce soit.

Nous n'avons pas à discuter, ici, cette affirmation.

Mais quand il parle du succès que rencontre invariablement le cri de race et de *religion* et des intentions de ceux qui prétendent vaincre le tenants de l'école obligatoire par un appel de ce genre, nous ferons au *Chronicle* une remarque. C'est d'y songer à deux fois avant de placer les catholiques au rang des exploiteurs des préjugés, ethniques et religieux. D'abord, nous n'imposons pas au *Chronicle* ni à ses coreligionnaires, de croire ce que nous croyons; la foi est une grâce à laquelle le bénéficiaire doit collaborer librement. Mais nous catholiques, nous croyons la vérité, laquelle n'est pas un préjugé, et la possédant, nous ne la laisserons point bafouer. Nous la défendrons contre tous ceux qui tenteront de la déprécier—leur bonne foi mise à part—en la reléguant, ne fut-ce qu'en termes explicites, au rang des préjugés.

CATHOLIQUE

En marge du discours de M. Bouchard

M. Damien Bouchard a fait devant les membres de notre Législature provinciale son grrrand discours. Comme les années précédentes, le député de Saint-Hyacinthe a mis les pieds dans les plats: il n'a fait que changer de couvert.

Les journaux ont prétendu que M. Bouchard avait été plus adroit cette année que par le passé, parce qu'il a plaint le Gouvernement et le Conseil de l'Instruction publique, en commençant son discours, au lieu de les attaquer. Il paraîtrait que, par ses doléances à l'égard de ces deux corps, il a une chance de rallier une foule d'amis dévoués au Gouvernement et de catholiques sincères qui n'auraient jamais voulu autrement suivre l'illustrissime M. Bouchard.

Mais ce hâbleur, comme tous les orateurs trop nerveux, se possède moins au milieu et à la fin de son discours qu'au commencement. Ses nerfs surexcités lui ont fait commettre, encore cette fois, des erreurs et des gaffes aussi funestes pour lui-même que pour sa chère marotte, l'école obligatoire.

Se préoccupant trop de la personnalité de ses adversaires, M. Bouchard a tellement perdu le fil de son discours que les auditeurs se demandaient parfois si l'orateur voulait faire un plaidoyer en faveur de l'école obligatoire ou une mercuriale à l'adresse de l'un de nos plus distingués fonctionnaires de l'enseignement. M. Bouchard aurait pu apprendre, dans les collèges classiques qu'il dénigre, que les orateurs perdent toute leur force convaincante, lorsqu'ils sortent de leur sujet. Mais ne parlons pas des collèges classiques: M. Bouchard en perdrait non seulement le fil, mais aussi la boule.

M. Bouchard se flatte d'être l'éclaireur de la grande armée des citoyens influents qui se déclarent aujourd'hui en faveur de l'instruction obligatoire. Nous concédons à M. Bouchard le titre *d'éclaireur*, si on donne à ce mot l'acception altérée qu'il reçoit dans les armées en campagne; mais M. Bouchard n'a jamais porté très haut, à notre connaissance, le flambeau qui illumine le monde—même dans ses aveuglements—depuis plus de dix-neuf siècles. Il y a éclaireurs et éclaireurs: c'est ce qui sauve M. Bouchard et lui permet de se donner comme éclaireur.

Le député de Saint-Hyacinthe s'exalte de ce qu'il appartient à une armée de citoyens influents. C'est bien son affaire; mais cette phrase ne sent-elle pas un peu l'arrivisme? Les petits troupiers qui suivent M. Bouchard peuvent en penser ce qu'ils voudront, mais à leur place, nous trouverions plus honorable d'entendre louer notre distinction plutôt que d'entendre vanter nos influences. C'est peut-être une question de goûts....

M. Bouchard se plaint que, avec beaucoup d'autres, il a été trompé par les statistiques. Il ne croit pas à l'efficacité des chiffres fournis par le Département de l'Instruction publique, car il a les siens qui lui inspirent, comme tout ce qui est de lui, une bien plus grande confiance.

Ce qui en étonne plusieurs, c'est d'entendre M. Bouchard récuser les statistiques actuelles, lui qui s'en sert pourtant, lorsqu'il veut démontrer l'inefficacité de notre système scolaire. Si par les statistiques de M. Bouchard, on peut contrôler mieux la fréquentation, l'assiduité et le progrès scolaires, que M. Bouchard propose donc au gouvernement de les adopter, au lieu de prôner un système de nature à jeter le trouble dans les consciences, la désorganisation dans les écoles et la haine parmi nos populations. Cette proposition nous permettrait de voir en M. Bouchard un ami de l'instruction et non un démagogue en mal d'innovations. Mais....

Le député maskoutain est d'autant plus mal venu de condamner sans restriction notre *système* statistique qu'il n'a aucune confiance en ceux qui l'appliquent. Un système peut produire de mauvais résultats parce qu'il est mal appliqué. Si, comme le prétend M. Bouchard, nos fonctionnaires responsables du fonctionnement de notre système de statistiques scolaires se trompent ou nous trompent, M. Bouchard a tort de commencer par demander un remède aussi radical, aussi nouveau que celui d'une loi de contrainte scolaire. Mais il ne faut pas être surpris de la position qu'il prend: nous connaissons sa soif depuis longtemps.

Non, il ne faut pas tergiverser avec M. Bouchard. Ce qu'il veut, c'est l'instruction obligatoire et seulement que cela—bien entendu, en attendant autre chose. Quand bien même une campagne de persuasion produirait tous les résultats après lesquels il semble aspirer, M. Bouchard continuerait de dénigrer le personnel enseignant et l'organisation scolaire de cette province. Depuis longtemps, il s'est proposé de critiquer tout notre système scolaire et il le critiquera, quoi qu'il advienne.

C'est pourquoi les critiques de M. Bouchard n'ont qu'une valeur bien secondaire et ne doivent pas nous émouvoir outre mesure. Elles peuvent tout au plus affermir chez nous la conviction que nos pères de familles doivent faire instruire leurs enfants.

BONIFACE

Le rapport de l'agriculture

LA SURPRODUCTION AGRICOLE

L'hon. J.-Edouard Caron, ministre de l'Agriculture à Québec, vient de déposer devant la Législature son rapport pour l'année 1918. Plus que les précédents, ce rapport est rempli d'intérêt et d'encouragement, car il démontre éloquemment que nos cultivateurs, mis en face d'une position difficile, ont su, par leur compétence et leur énergie, l'exploiter de façon très avantageuse.

Si nos cultivateurs ont fait un travail gigantesque, il faut, croyons-nous, rendre au ministre de l'Agriculture et à son personnel départemental le témoignage qu'ils ont bien compris leur devoir dans les circonstances et qu'ils l'ont rempli vaillamment.

En réponse à la demande de surproduction faite à la province de Québec, celle-ci, avait promis par l'entremise de son ministre de l'Agriculture, de cultiver 600,000 âcres de plus que l'année précédente et elle a été la seule, de toutes les provinces du Dominion, à faire plus que tenir sa promesse sur ce point.

Pour les fins de la campagne de surproduction, la province fut divisée en quarante districts qui furent tous visités par un agronome et un cultivateur pratique chargés tous deux de convaincre et persuader la population agricole.

Après avoir étudié la condition alimentaire des armées actives, des nations belligérantes et de notre pays, le Ministre de l'Agriculture décida de faire concentrer les efforts de nos cultivateurs sur les quatre denrées alimentaires suivantes: la viande de porc, le blé, les pois et les fèves.

L'an dernier, nos cultivateurs élèvaient 712,087 porcs. Le Ministre voulut augmenter ce nombre de 25%. Il y a cette année 997,070 porcs en notre province. C'est-à-dire que nous avons 285,165 porcs de plus que l'an passé: c'est une augmentation de 40%

Depuis la mise en culture des prairies de l'Ouest, la province de Québec avait beaucoup diminué son rendement de blé, parce que cette culture était devenue moins payante pour elle. En 1916, elle produisait environ 1,000,000 minots, soit moins qu'un demi minot par tête. En 1917, la récolte passait à 3,283,000 minots. En 1918, grâce à la campagne de surproduction de blé, la récolte de cette céréale a atteint le chiffre de 7,000,000 minots, ce qui représente près de quatre minots par tête. Allons-nous revenir aux jours de 1830, alors que la province de Québec récoltait elle-même son approvisionnement de blé avec 3,400,000 minots de blé pour sa population de 500,000 âmes, proportion de six minots et demi par tête? C'est à souhaiter. Malgré ces résultats encourageants, il faut avouer que l'objectif du ministère de l'agriculture, douze millions de minots de blé, n'a pas été encore atteint: sera-ce l'an prochain? Aux cultivateurs de répondre.

Quant aux fèves et aux pois, le vœu du ministre de l'Agriculture a été largement exaucé. Nos cultivateurs, depuis quelques années, avaient beaucoup trop négligé ces deux légumineuses fort nutritives dont la culture est si payante. En 1916, notre province ne fournissait plus que 300,000 minots de pois; en 1918, elle en a produit 1,771,000 minots, soit une augmentation de 500% en deux ans.

Pour les fèves, le progrès est encore plus étonnant. De 78,000 minots qu'était notre récolte en 1916, elle est passée à 2,000,000 de minots en 1918: le taux d'accroissement est donc de 2500% en l'espace de deux ans.

Si ce beau résultat a pu être obtenu, c'est grâce à la merveilleuse organisation des comités paroissiaux établis par le gouvernement, chaudement encouragés par le clergé, assidûment suivis par les cultivateurs.

On nous dit que le gouvernement ne fera plus cette année de campagne de surproduction. Il est possible qu'une campagne de surproduction ne puisse pas se perpétuer indéfiniment, mais il nous semble que deux années de surproduction agricole en une telle époque de disette mondiale, ce ne serait pas trop. Espérons que nos gouvernants reviendront sur leur décision et feront encore cette année ce qu'ils ont fait l'an passé.

Tous les pays se proposent de payer leurs dettes de guerre en surproduisant et en vendant à leurs voisins le plus de produits possible. Tout le monde admet que notre dette nationale est disproportionnée à nos épaules de peuple tout jeune. Pourquoi donc, alors, refuser de recourir à un moyen d'acquittement que tous les peuples ont considéré comme le plus efficace et dont nous comprenons nous-mêmes la valeur?

Il est bien beau d'inscrire en tête des programmes de reconstruction ces mots sonnants: "Faisons surproduire nos industries!"; mais toutes les industries dépendent de l'agriculture dans une certaine mesure, la plupart même dans une très large mesure. Comment fabriquera-t-on des chaussures, si on n'a pas de cuir pour les faire, d'animaux pour fournir le cuir, d'approvisionnements pour nourrir les animaux, de terres défrichées pour produire ces provisions? Comment fera-t-on des étoffes ou des toiles, sans laine, sans moutons, sans chanvre? Comment exploitera-t-on l'industrie du bois sous l'agriculture qui occupe et fait vivre les milliers de bûcherons durant l'été? Non, qu'on ne compte pas payer la dette nationale par la surproduction industrielle, si on sape la base des industries; l'agriculture.

La province de Québec a raison plus que toute autre de compter sur sa surproduction *AGRICOLE* pour payer sa part de dette nationale, sa position agricole étant on ne peut meilleure et sa capacité industrielle étant plus limitée que celle de certaines autres provinces. Quand on a de l'espace et des hommes, on est en mesure de réussir dans l'agriculture, et c'est ce dont jouit incomparablement la province de Québec.

ISIDORE

C'EST LE TEMPS, MESDAMES

Les dames de l'Ouvroir remercient chaleureusement toutes les personnes qui se sont déjà rendues à leur demande. Depuis le premier appel lancé dans le *Progrès du Saguenay*, il y a quinze jours, elles ont reçu quantité de choses très utiles, parfois même splendides, en outre de plusieurs contributions en argent.

Ce qu'il y a de plus agréable à constater, c'est que les offrandes sont arrivées de tous les coins du diocèse. Un tel fait démontre bien quel esprit de solidarité chrétienne unit la population de ce diocèse. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, l'Eglise pourra compter sur les fidèles de notre région pour toutes les œuvres pieuses ou de charité, et les bénédictions du Ciel ne manqueront pas de couvrir les initiatives tant spirituelles que temporelles de notre population.

Encouragées par leurs premiers succès et commandées par les besoins urgents, les dames de l'Ouvroir se proposent de poursuivre activement leur œuvre. Dieu sait combien il faut de choses pour former le trousseau sacré d'une cathédrale comme la nôtre.

Nous avions des ornements sacerdotaux très riches et en grande quantité; nous avions tout un trésor de lingerie d'autel; nous avions des décorations très variées; mais, de tout cela, il ne reste même aucun vestige à travers les ruines de notre église.

Bien que généreux et abondants, les dons faits à l'Ouvroir ne remplacent encore qu'une partie bien infime de notre ancienne lingerie d'église. Et lorsque l'on considère la semaine sainte qui s'en vient, on se surprend à se demander comment toutes les cérémonies rituelles pourront avoir lieu cette année. On sait, en effet, quel déploiement de chapes, de chasubles, d'étoles etc., exigent nos belles cérémonies de la semaine sainte. L'approche de la semaine sainte et du jour de Pâques stimule l'ardeur des organisatrices de l'Ouvroir et produira, sans doute, le même effet sur les personnes qui ont entrepris de faire quelque morceau de lingerie pour la cathédrale ou qui se proposent d'en faire.

Madame Georges Saint-Pierre, de Chicoutimi, se fera toujours un grand plaisir de recevoir tout morceau de lingerie ainsi que tout autre objet utile au culte ou facilement échangeable. On ferait bien, avant d'entreprendre individuellement un travail pour la cathédrale, de s'entendre avec Madame Saint-Pierre, afin de confectionner l'objet qui presse le plus. Le but de l'Ouvroir est précisément de procéder avec méthode dans la réfection de la lingerie sacrée.

Pour renseigner ceux qui aimeraient à contribuer en argent et à payer un morceau plutôt que tel autre, nous publions, ci-après, la liste des ornements les plus nécessaires avec leur prix minimum: Chapes, $30.00 en montant. Chasubles, $5.00 en montant. Voiles tabernacles, $5.00 en montant. Voiles huméraux, $15.00 en montant. Nappes d'autel, $4.00 en montant. Surplis, $3.00 en montant. Aubes, $6.00 en montant. Amicts la douzaine, Corporaux, $1. la douzaine, Purificatoires, $1. la douzaine. Ornements, $20.00 en montant.

Si on veut souscrire à l'achat de l'un de ces objets, on n'a qu'à envoyer à Madame Saint-Pierre le montant de sa souscription. Il est probablement bon aussi de rappeler que les dames de l'Ouvroir reçoivent *toutes sortes* d'objets et s'engagent à échanger elles-mêmes pour des choses utiles les objets qu'elle ne peuvent pas utiliser pour le culte.

De la sorte, tout le monde—les pauvres comme les riches, les gens de la campagne comme les citadins—peut participer à parer de nouveau le temple du Seigneur. C'est un privilège, et aussi un devoir, pour tout le monde.

Les paroissiens protestent

Honneur à nos pères de famille!

Nos pères de famille se lèvent pour défendre leurs droits menacés par Damien Bouchard et ses soutiens.

Damien s'est donné comme éclaireur! Après tout, il a raison, mais non pas dans le sens qu'il croit. Il *éclaire* nos gens sur le danger que courent leurs droits. Son fanal rouge indique l'abîme à notre population, qui, dûment avertie, va s'écarter du projet d'obligation scolaire, comme les passants, la nuit, évitent l'excavation d'une rue grâce à la lumière qui signale le danger!

Notre population s'est mise en frais de montrer à Damien et à son *élite* comment elle entend profiter de *l'éclairage* du député-impressario.

Nos paroisses protestent à en un bel ensemble contre l'instruction obligatoire. Ce Bouchard, disait hier un brave cultivateur, veut *éclairer:* il va *éclaircir* les gens autour de lui.

Les rapports concernant la signature de la requête de protestation commençent déjà à nous arriver.

C'est d'abord St-Jérôme (Lac St-Jean) qui dès samedi, expédiait au député provincial, la requête signée par tous les chefs de famille. Le 2 février, c'est Saint-Alexis qui orne sa requête de la signature de 110 chefs de famille. Le même jour, Saint-Gédéon envoie la sienne—qui porte 147 noms de protestataires,—ainsi que Val-Jalbert. La requête de Saint-Honoré (152 signatures) a été adressée, le 3 février, à M. le député. Saint-Henri de Taillon (70 signatures) et Saint-Cyriac ont, de leur côté, protesté ces jours-ci.

Les signataires y vont avec entrain. On regrette seulement que l'on n'aie pas le temps, en plus d'une paroisse, d'atteindre les nombreux chefs de famille qui passent l'hiver dans les chantiers.

N'importe! le nombre des protestataires en sera malgré tout imposant.

Comme le disaient les chefs de famille de Charlesbourg, nos parents prétendent n'avoir pas besoin de la menace du fouet pour faire instruire leurs enfants.

L'ignorance obligatoire

M. Félédon Gibon intitule le deuxième chapitre de son ouvrage *Où mène l'Ecole sans Dieu:* "L'ignorance obligatoire en raison directe de "Notre instruction obligatoire".

Après avoir prouvé l'origine maçonnique de la fameuse trilogie *Gratuité, Obligation, Laïcité,* M. Gibon établit que la population scolaire générale a encore baissé depuis 1891, d'un peu plus de 2,000 unités; que les Loges réclament des mesures pour aggraver l'obligation scolaire. Car l'école laïque n'est pas populaire, et le pourcentage d'illettrés, de l'aveu de Briand, est augmenté considérablement, tandis que le budget scolaire a progressé de 105,826,000 francs,-en 1882—à 208,662,781 francs en 1902.

M. Gibon conclut par cette réflexion: "Puisque, avant 1882, la fréquentation croissait, chaque année, et que depuis la loi du 28 mars érigeant l'obligation la gratuité et la laïcité, elle ne cesse de décroître, le remède—le bon sens l'indique—consiste à revenir purement et simplement au système qui donnait constamment le résultat désiré.'

"La haine sectaire, la passion aveugle, interdisent ce retour aux saines traditions, au *véritable progrès de* l'enseignement populaire."

Par contre, M. Gibon démontre que la fréquentation est sensiblement plus régulière dans les écoles chrétiennes libres, et il attribue ce fait à ce que les familles auxquelles appartiennent les enfants de ces écoles, ont *plus conscience de leur devoir.*

La conclusion de l'auteur est empruntée aux gens de Bloc sectaire qui proclament que *l'école primaire est désertée,* et que la *République est en train de préparer des générations d'illettrés.* C'est l'imposant Pécaud lui-même qui fait ces aveux dans l'*Aurore.*

La *Correspondance hebdomadaire,* l'organe de la tristement fameuse *Ligue française de l'Enseignement,* jette l'alarme: *Un péril national. La loi sur l'instruction obligatoire n'est plus observée.* (No du 23 fév. 1908).

Donc, de l'aveu de ses auteurs et de ses champions sectaires, la loi d'obligation scolaire a fait faillite.

Nous catholiques, s'écrie M. Gibon, nous l'avions prédit.

Comme nous catholiques de la province de Québec nous pouvons prédire la faillite de la loi d'obligation scolaire si l'on parvient à l'imposer à notre province.

Et l'on vient nous traiter d'arriérés parce que nous sommes seuls au monde à n'avoir pas encore adopté cette loi de faillite!

Bande de farceurs! Troupeau d'éteignoirs. Et c'est quand on entend un pince-sans-rire comme le pimpant sénateur Dandurand défendre à grands cris le Capitole scolaire de notre province, sous prétexte que nous serons le seul pays du monde où l'ignorance aura désormais franc-jeu!.....

Heureusement que cette manie ne semble pas devoir être contagieuse: car toutes nos classes sociales, appuyées sur notre bon peuple, catholique et sensé, se lèvent pour étouffer dans une salutaire protestation, la farce et la blague de *l'élite* dont parlait Damien Bouchard à la Chambre, la semaine dernière.

Ce type s'est donné comme éclaireur tandis qu'il n'est que le plus effronté des éteignoirs du droit et de la saine liberté.

Eclaire! mon beau député. Le souffle indigné de l'opinion publique va achever ta mèche qui fume encore!

Savoir suggérer c'est la grande finesse pédagogique. Pour cela, il faut deviner ce qui intéresse, et lire dans l'âme enfantine comme dans un cahier de musique. Alors, rien qu'en changeant la clef, on maintient l'attrait et l'on change la chanson.

Tout être qui nait, nait avec un droit.

L'amitié finit où l'emprunt commence.

Sur un article

Nous recommandons instamment à nos lecteurs l'article suivant paru dans le *Messager de Saint Antoine* de février.

C'est l'expression énergique de la légitime indignation soulevée dans les âmes restées chrétiennes par le dévergondage de la mode.

Que les parents, les maris, les jeunes gens lisent l'article, le méditent et se disent qu'ils ont une grande mission à exercer sur les personnes oublieuses de leurs responsabilités.

Des Papes, des théologiens, des prédicateurs, des écrivains catholiques, conscients de leur devoir, ont depuis longtemps attaché les *mots aux choses,* et taxé les modes comme celle qui sévit, de scandaleuses.

Scandales ambulants! voilà une expression, à l'adresse des esclaves de la mode, qui s'applique aussi parfaitement que celles de sépulcres blanchis aux juifs que flagellait Jésus-Christ.

Il faut que le scandale cesse. Les parents, les époux, les jeunes gens doivent travailler à en purger notre société catholique. Il faut agir sur les femmes, les jeunes filles vouées au culte païen de la chair; il faut agir sur les modistes catholiques en les avertissant d'avoir à modifier les patrons de leurs catalogues.

Je connais, dans une grande ville québécoise, une modiste très en vogue, et qui traverse une ou deux fois en Europe chaque année, dans l'intérêt de sa profession. De chaque catalogue, me disait-elle,j'arrache plusieurs feuilles, afin que mes clientes, ne voyant pas les modes les plus *déshabillées,* n'aient point l'envie de les adopter.

Voilà qui est bien. Une modiste catholique peut toujours habilement atténuer les impudences de son catalogue.

En tout cas, c'est à tous les chrétiens et à toutes les chrétiennes de les y forcer par leur influence salutaire sur les femmes et sur les filles.

On a parlé, avec raison, des fautes de l'humanité qui ont attiré les malheurs des derniers temps. Il est sûr que les femmes y ont eu leurs parts de responsabilités. *Malheur à celui par qui le scandale arrive!* C'est dans l'Evangile. Or, quelque soient la candeur, la droiture d'intention des esclaves de la mode, elles sont scandaleuses: depuis les reines qui exposaient leur chair sur un trône, aujourd'hui écroulé, jusqu'à la plus humble des servantes qui courent la rue en costume de drôlesse: les jambes à l'air, les bras et la poitrine exposés aux regards et à la convoitise des passants!

Il parait que le printemps va ramener l'odieuse et criminelle mode des robes étroites, moulant la statue: eh, bien, non! que nos mères, nos filles refusent le coupable ridicule de cette mode. Que les pères de famille, les maris, les frères s'interposent énergiquement pour boycotter le catalogue.

Réagissons! Que les mères et les filles qui font partie des congrégations se liguent et agissent publiquement, sans respect humain.

Nous sommes prêts à les aider de toutes nos forces.

Aux gémonies, au diable! les jupes étroites, collantes, scandaleusement révélatrices.

Cessons de nous étaler en "superbes animaux", pour employer une rude expression de Taine!

Voici le bel article du *Messager.*

LES MODES INDECENTES

"La mode, comme on l'entend ordinairement et comme nous voulons l'entendre ici, est la manière de se vêtir. Il peut y avoir plusieurs bonnes manières de se vêtir, comme il peut s'en trouver de mauvaises et d'indécentes. En combattant la mode actuelle, nous ne prétendons pas nous opposer à une manière convenable de s'habiller.

Ce sont les modes immorales que l'Eglise proscrit. Rarement dans le passé elle a parlé contre la mode. Jadis celle-ci n'était que mondaine, aujourd'hui elle est immonde. Les femmes se paraient, s'ornaient souvent outre mesure, elles s'habillaient avec trop de recherche; aujourd'hui elles se déshabillent. Naguère encore la pudeur était leur apanage, aujourd'hui hélas! l'effronterie et la luxure paraissent dans leur maintien, comme dans leurs accoutrements. On les dirait lancées dans la plus infâme débauche qu'il soit possible d'imaginer. Elles s'habillent comme des filles de mauvaise vie. La mode universelle semble une vaste conspiration, dont le but est d'abattre à jamais les barrières de la modestie chrétienne et des bonnes mœurs afin de laisser le champ libre aux passions, et de vulgariser le culte païen de la chair par l'étalage constant de nudités féminines.

"Que nos lecteurs nous pardonnent la rigueur crue de nos expressions. Dix fois nous avons recommencé cet article, sans réussir à parler de la mode infâme en termes bien compréhensibles et qui ne blessent pas les âmes délicates. Il ne faut pourtant pas cesser la lutte contre un si grand mal par crainte de blesser une délicatesse qui va s'évanouissant de plus en plus, puisque le scandale est partout. Il s'étale à la maison et même il court les rues.

"Le culte de la chair a envahi nos mœurs. On a constamment sous les yeux des bras nus, des épaules nues, des poitrines et dos échancrés, des jambes visibles jusqu'aux genoux. Avec la robe écourtée, les femmes sont même incapables de s'asseoir décemment. Le reste du corps n'est couvert que juste ce qu'il faut, non pour le dérober aux regards, mais pour le révéler. C'est inouï! Oh! pour l'amour de Dieu, par respect des mœurs, voire de la simple politesse, que les femmes et les filles s'habillent!

"Nous en rencontrons trop même de ces filles de bonnes familles et de dames, soi-disant chrétiennes pratiquantes, qui, en voyage comme en société, paraissent beaucoup plus préoccupées de laisser voir le plus possible de leur peau que de montrer de la tenue, de l'esprit et du sens chrétien.

(Eh! bien, qu'on en dise ce que l'on voudra, cette mode infâme est un crime. Ce n'est pas une fantaisie; elle ne vient pas du caprice, ni d'une légèreté pardonnable; c'est une école d'immoralité et de corruption.

"Qui nous délivrera de son emprise! Elle est si générale que même de bonnes chrétiennes, qui voudraient réagir là-contre, ne laissent pas que de participer à cette "exposition universelle de chair humaine," et sacrifient à la tyrannique déesse du jour. Ce n'est qu'à regret, semble-t-il, qu'elles portent des robes montantes, et encore, ces robes ne veulent pas souvent monter jusqu'au cou; et leurs robes "longues" sont encore écourtées. Voilà bien des choses fastidieuses et répugnantes à écrire..... Hélas! peut-on faire autrement que de parler ainsi quand nulle autre manière n'a d'effet. Nous avons confiance que les lectrices du *Messager* sont amies de la modestie et qu'elles engageront hardiment la lutte contre la mode immorale du décolletage et des robes écourtées. Mères de familles, habituez vos filles à la modestie dans leurs vêtements et donnez-leur l'exemple. Pères de familles, usez de votre autorité pour maintenir, les bonnes mœurs chez vous. Imposez à votre femme, à vos filles la mode de la décence et de l'honnêteté dans leurs vêtements, et empêchez-les de s'exposer en pâture aux convoitises des pervers, comme au mépris des honnêtes gens; car enfin de compte, cette mode, audacieusement impudique, n'a pas sa place dans une société chrétienne, ni dans aucune autre société qui a conscience de la dignité humaine.

Des désordres universels appellent des fléaux universels. Nous en avons eu de terribles dont nous souffrons beaucoup. Supprimons les désordres afin de conjurer des maux plus graves."

Abonnez-vous au "Progrès du Saguenay"

DÉCRASSAGE ET AUTRE CHOSE

LE *MONITEUR DU COMMERCE*

En 1893, le *Moniteur du Commerce* digéra mal le rejet infligé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, à la proposition de soumettre les membres des communautés enseignantes à subir l'examen du brevet officiel.

Cette proposition de M. R. Masson, appuyée par M. F. Langelier, fut battue au Conseil par un vote de 15 voix contre 8. L'hon. Ths Chapais, (secondé par M. Crépeau), s'était jeté de corps et âme dans la lutte contre la proposition, et prouva dans une brochure qu'il publia en cette occasion, que le projet ne faisait que répéter le premier article de la loi de Jules Ferry (1881) le pontife des laïcisateurs l'un des hommes les plus néfaste de la France républicaine.

Plusieurs journaux prirent à partie le Comité catholique. *Le Moniteur du Commerce,* écrit M. de la Bruère (1) "voulut même paraître violent en disant trouver dans ce sujet la preuve qu'en matière d'instruction ceux qui dirigent veulent rester dans l'absolutisme et l'immobilité."

---

(1) *Le Conseil de l'Instruction Publique et le Comité Catholique,* p. 166).

Le même *Moniteur* croit devoir intervenir dans la campagne actuelle. Que l'instruction soit obligatoire ou non, peu lui importe, dit-il, mais ce qu'il veut, ce qu'il faut à la race franco-canadienne, c'est un DECRASSAGE METHODIQUE.

Ce commerçant de *Moniteur* trouve donc notre race encrassée!

Avis aux Franco-canadiens.

Dans la tirade où il coule cette injure grossière, le *Moniteur* veut que notre race en vienne à connaitre ses facultés intellectuelles pour en tirer avantage à chances égales avec les autres races du Canada!

Le décrassage, pour lui, semble se ramener à une éducation *pratique.*

Voilà le *savon* souverain contre la crasse franco-canadienne!

Les éléments de ce savon (toujours d'après le *Moniteur*): retribuer largement et généreusement le corps enseignant; établir un contact régulier entre les instituteurs et les chefs industriels, commerçants et financiers; pousser l'étude de l'anglais au plus haut niveau possible; enfin, agrandir et perfectionner les édifices affectés à l'éducation, le nombre des enfants augmentant sans cesse.....

Telle est la recette, dont l'emploi, foi de *Moniteur,* enlèvera la crasse de la race franco-canadienne!

Si le *Moniteur* n'entre pas visière levée dans la campagne en faveur de l'école obligatoire, il endosse du moins les injures et les calomnies anti canadiennes-françaises sur lesquelles les champions de la campagne appuient leur élan.

Que va penser la race franco-canadienne de l'injure du *Moniteur* qui la veut faire décrasser, et absolument?

LA PRESSE

Nous mettons nos lecteurs en garde contre la campagne menée par la *Presse* de Montréal, en faveur de l'école obligatoire, sous forme d'entrevues au cours desquelles les interviewés—pour la plupart— émettent sur la question des vues tendancieuses ou erronées.

Attention! ne nous laissons leurrer par ces expressions d'opinions complaisamment étalées dans le journal que les gens reçoivent "pour le papier".

COMMUNICATION

Une boite postale s. v. p.

M. le rédacteur,

Est-ce que par hasard Chicoutimi perdrait de son importance? Autrefois, sur la rue Racine, au bas de l'Avenue Labrecque, l'Administration des Postes avait fait placer une boite pour recevoir les paquets. Depuis assez longtemps déjà, cette boite est hors de service et on ne l'a pas encore remplacée. Quand donc le fera-t-on?

Ces jours derniers, vers neuf heures du soir, une fillette allait jeter un colis dans cette boite et dut se rendre au bureau de poste. Mais la série de ses malheurs n'était pas finie: son colis, qui ne pesait pourtant pas onze livres, était trop considérable pour passer dans l'ouverture—l'environ sept pouces par trois—destinée à recevoir ces colis. Le guichet étant fermé, la fillette dut rapporter chez elle son colis pour aller le reporter le lendemain. Et le cas de cette demoiselle est loin d'être unique.

Parlons sincèrement: est-ce que de tels ennuis devraient se présenter dans une ville aussi importante et aussi populeuse que Chicoutimi?

Tandis que nous sommes à causer avec l'Administration—locale ou fédérale—des Postes, nous lui communiquerons un autre désir commun à tous les citoyens de notre ville. Chaque soir, quand le courrier est distribué, le guichet reste ouvert un quart d'heure environ, *de sorte que ceux qui arrivent après* ce temps doivent revenir le lendemain réclamer leurs colis et leurs lettres recommandées. Voil à une grande incommodité dont tout le monde se plaint.

Vu que les malles n'arrivent à Chicoutimi que le soir et comme beaucoup de lettres requièrent une réponse immédiate, le bon sens ne nous autorise-t-il pas à réclamer l'ouverture du guichet jusqu'à dix heures du soir? La condition de notre ville se trouve un peu spéciale par le fait que sa population est nombreuse et que les malles arrivent dans la soirée. C'est un grave inconvénient dont souffrent nos hommes d'affaires et toute la population. Mais, tout de même, nous croyons que notre sort serait un peu amélioré avec une organisation plus complète.

Est-ce trop demander?

Merci de votre hospitalité,

Résident " sur la Côte."

COMMUNICATION

Nous avons reçu une communication de M. Gareau, mercredi dernier, trop tard, conséquemment pour la publier le 30 janvier.

M. Gareau discute la question d'invitation de nos agronomes aux conférences qu'il a faites dans la région et se défend d'être l'auteur de *l'entrefilet* qui, soutient-il, a déplu si fort à M. Bélanger.

Puis il demande à MM. les agronomes de lui démontrer en quoi il a trompé les cultivateurs, et insiste sur les mérites de *Calco,* ajoutant cet extrait d'une lettre de M. F.-N. Savoie, secrétaire du ministère de l'Agriculture, à M. Ph. Kérouack de l'Islet, le 12 octobre 1917:

"Le Département de l'Agriculture de la province de Québec recommande fortement l'emploi de la chaux sur les terres, soit sous forme de carbonate, comme le CALCO, soit sous forme de chaux vive, ou encore sous forme de chaux éteinte. Nous ne pouvons pas recommander une marque de commerce et une compagnie de préférence à une autre, c'est un point que je tiens à vous faire remarquer. Nous avons tout lieu de croire que la compagnie CALCO donnera satisfaction, parce qu'elle semble prendre tous les moyens de se conformer aux demandes des spécialistes."

QUESTIONS

M. Damien Bouchard affirmait, au cours de son élucubration en Chambre, que tout le Travail organisé de cette province réclamait l'instruction obligatoire; quelques heures plus tard, l'hon. Premier-ministre et l'hon. Ministre des Travaux publics recevaient une délégation ouvrière monstre suppliant le gouvernement de ne pas voter la loi de l'école obligatoire. D'autre part, tout le monde croyait que le débat sur l'instruction obligatoire aurait lieu quelques jours plus tard. Faut-il conclure de là que M. Damien s'est empressé de réciter "son petit morceau" avant l'arrivée des délégués ouvriers? Plusieurs le croient. Et vous, M. Bouchard, qu'en pensez-vous?

Les fistons de Godefroi Langlois et leurs naïfs compagnons veulent envoyer à l'école tous les enfants très nombreux, paraît-il,—qui n'y vont pas. D'autre part, on se plaint partout que les classes sont encombrées. Pourquoi donc ces novateurs XXème siècle ne commencent-ils pas par le commencement, en proposant l'agrandissement des écoles? Est-ce que par hasard ce moyen ne leur paraîtrai pas assez radical?

M. Francœur, député provincial de Lotbinière, propose à la Législature l'interdiction absolue du mariage entre cousins germains. Quelqu'un pourrait-il nous dire pourquoi M. Francœur aime tant faire sensation durant chaque carnaval?

Il est bien établi qu'une foule de gens qui ont appris à lire pendant leur jeunesse l'ont oublié dans la suite. Faudra-t-il décréter l'école du soir obligatoire pour les hommes âgés de 16 à 85 ans?

En bonne démocratie, tous les individus ont droit à la même instruction. Or, au Canada, une centaine de personnes sont assez instruites pour lire le *Clairon,* de Saint-Hyacinthe. Pourquoi donc le reste de la population n'a-t-il pas la même faveur? L'instruction obligatoire, pour cette seule raison, n'est-elle pas déjà une nécessité?

Il patauge!

Même quand il est le mieux intentionné, le *Chronicle* ne peut s'empêcher d'osciller plus qu'à son tour entre la vérité et l'erreur.

A preuve sa récente sortie contre le *Christian Science Monitor*—l'organe de la secte fondée par la bonne-femme Eddy, et qui s'est donné pour mission de pousser l'unionisme canadien en vouant Québec aux gémonies—dans laquelle il fait quelques faux pas!

Le *Christian Science Monitor* avait attaqué S. E. le Card. Bégin, Sir Wilfrid Laurier, et "the Roman Catholic street-corner nationalist with his open (?) excitements to violence".

Le *Chronicle* défend le vénérable Métropolitain du Canada, le Cardinal Archevêque de Québec.

Mais pourquoi faut-il que l'écrivain anglais ouvre sa *sortie* contre le *Christian Science Monitor* par une *entrée* philosophique de sa façon?

Certains psycologistes et aliénistes, écrit-il, soutiennent que tout être humain souffre de monomanie..... Quoi qu'il en soit de cette assertion, il est du moins reconnu que la plupart des gens sont portés à sacrifier l'argument de *fair play* et de bon sens, pour céder à leurs antipathies.

Et le *Chronicle* apporte les antipathies de race et de religion comme exemple.

Ce qui vient au point, continue-t-il, c'est l'antipathie évidente (*evident animus*) de la *Christian Science* à l'égard du Catholicisme Romain, antipathie qui n'a de comparable que celle des Catholiques Romains envers la Franc-Maçonnerie.

Merci bien, messieurs du *Chronicle,* de placer les catholiques en aussi noble compagnie!

Voyez-vous, ce journal protestant—lu et soutenu par tant de catholiques—qui équiparre au fanatisme Scientiste, la guerre, si juste et jamais trop implacable, que les catholiques obéissant au Vicaire de Jésus-Christ, font à cette société anti-sociale dans son but et perverse dans ses moyens d'action, la Maçonnerie!

Je ne sais si les catholiques lecteurs habitués du *Chronicle* vont sentir l'injure cinglante qu'il leur lance au visage! je ne sais s'ils vont toucher du doigt l'insidieux de ses méthodes: ayant à rectifier les faits en faveur des catholiques, il profite de l'occasion pour attaquer leur légitime opposition à la Maçonnerie en expliquant ce sentiment par une antipathie maniaque et lui infligeant l'odieux voisinage du fanatisme du *Christian Science Monitor.*

Nous dénonçons ces procédés.

La vie est une douloureuse lutte, une longue chaine de misères et de souffrances, mêlées à quelque jouissances achetées souvent par bien des pleurs.

Dr Henri-L. DUHAIME
Rue Racine, Chicoutimi
SPECIALITE:
MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.
M. le Dr Duhaime est titulaire du département ophtalmique à l'Hotel-Dieu Saint-Vallier, où il tient son bureau tous les jours, de 9 heures à midi, excepté le dimanche.
Le Dr Duhaime tient son bureau chez lui tous les jours de 2 à 4 hrs p. m.
1 an 7 fev. 1918

Docteur A. BARRAS
D.D.S. L.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
BUREAU : Rue RACINE
CHICOUTIMI.

TELEPHONE
SAGUENAY-QUEBEC
Service Local et de Longue Distance
SE RACCORDANT AVEC
La Cie de Téléphone Bell
BUREAU PRINCIPAL:
CHICOUTIMI. Téléphone 53
ABONNEMENT:
Résidence Privée $20.00 par an.
Commerce - - $30.00 par an.

LIVRES BLANCS
Livres à feuillets mobiles
Etampes en Caoutchouc
Ameublements de Bureau
Reliure de toute sorte
Impressions de luxe.
T. J MOORE & CIE
Limitée
Québec.

Lettre parlementaire

Le fiasco de T.-D. Bouchard et de ses comparses? — C'est cette semaine — Le bouclage du Budget — Réflexions du philosophe de la rue Champlain — Et la prohibition.

A l'heure où paraîtront ces lignes, le débat sur la fameuse question de l'instruction obligatoire, commencé jeudi dernier, sur un train de 60 H. P., par le Teddy Saint-hyacinthois, sera probablement terminé et ce sera notre excellent Damien qui tiendra alors la queue du poisson car ce débat qu'il a soulevé va se terminer de cette façon ichthyologique. Le monde continuera de marcher; les enfants de la province de Québec continueront d'aller à l'école comme de coutume sans y être menés par la police; à la campagne, durant les grosses tempêtes d'hiver, on continuera de voir circuler, le matin, quand les routes ne sont pas encore battues, des "carriolées" d'enfants qui, partis de plusieurs milles souvent, s'en vont passer la journée à l'école pour revenir le soir dans les mêmes carrioles requisitionnées tantôt chez un habitant, tantôt chez un autre.

Voilà, entre parenthèses, un beau sujet de discours, une belle scène à évoquer pour répondre à ceux qui prétendent que les enfants de nos campagnes ne vont pas à l'école. Pour s'y rendre, ils font même des sacrifices devant lesquels reculeraient les gros policemens que l'on voudra nommer pour faire exécuter la loi de la contrainte scolaire; ces excellents fonctionnaires ne seraient pas en effet, toujours foutus de s'en aller, les matins de poudrerie ouvrir les routes du deuxième ou du troisième rang pour aller à l'école voir si tous les enfants de l'arrondissement y sont. Il n'y a pas de loi de contrainte chez nous, et ils y sont quand même, les petits, à l'école, où ils viennent d'arriver, grelottants, couverts de neige de la tête aux pieds. Ils ont fait quelquefois deux milles pour s'y rendre; ils étaient souvent douze, quinze, dans le même "berlot";

MOULIN A VENDRE

Moulin à scie tout neuf, situé sur le Transcontinental Ry. au Lac Long, Co. Témiscouata.

Dimensions: Moulin à scie; 2 étages 28 x 80 pieds, chambre à chaudière 18x 60 pieds.

Le moulin à scie comprend: grande scie, déligneuse, monte-billots, rouleaux vivants, rogneuse à madriers, scie à croûtes, planeur, un corroyeur, un banc de scie variété avec mortaiseur nouveau modèle, machine à tenons, planeur "poney" une sableuse, machine à bardeaux, etc, etc.

Le moulin est en bonne condition et prêt à fonctionner.

Aussi quatre lots de terre à bois situé près du moulin, une maison, étable et terrain de culture. Le tout est à vendre à bonnes conditions.

MOULIN A VENDRE

Moulin à scie bâti l'hiver dernier, situé à Laterrière, Co. Chicoutimi, sur la Rivière du Moulin et le chemin de fer Roberval-Saguenay.

Dimensions du moulin à scie, à deux étages 30 x 60 pieds plus la chambre des chaudières.

Le moulin à scie comprend: grandes scies, deligneuse, monte-billots, rouleaux vivants, rogneuse à madriers, scie à croûtes, un planeur, une installation complète à bois de fuseau.

Le moulin est en parfaite condition et prêt à fonctionner.

Aussi un grand lot à culture, maison en bois à deux étages, fondations en pierre, 30 x 45 pieds, étable de 30 par 35 pieds et une autre maison de 25 par 30 pieds.

Le tout peut être vendu à bonnes conditions.

S'adresser à

A. K. HANSEN & Co. Reg'd,
82, rue St-Pierre,
QUEBEC, P. Q.

J.n.o. D. 987

L'obligation légale de l'intruction est une intervention dans le domaine de la famille.....une contrainte apportée à l'autorité paternelle. (Guizot)

le cheval enfonçait dans la neige jusqu'au poitrail. Chacun des petits avait, sous son bras, son dîner et ses livres. Une fois dépouillés de leur capot de grosse étoffe, de leur crémone, de leurs mitons et de leur tuque, les petits se sont installés, souvent en tapant des pieds et des mains, à leur place, et la classe a commencé.

C'est là que nous invitons T.-D. Bouchard et ses comparses à aller les compter pour voir s'il en manque beaucoup. Ce jour de tempête, il en manquera peut-être un; c'est Ti'Pierre à Tanisse, et Ti'Pierre à Tanisse donnera pour raison de son absence, le lendemain, qu'il est resté à la maison parce que son père était malade et qu'il avait besoin de lui pour faire le le "ménage" à l'étable et donner à manger aux animaux; Ti'Pierre ajoutera que le soir, il a fait ses devoirs. Et contre ces scènes journalières à la campagne, que viennent faire les statistiques de T.-D. Bouchard et à quoi servira sa police? Mais à quoi, au reste, servira aussi le discours de Damien, l'eut-il prononcé un demi-ton plus haut? Sans avoir la prétention de prophétiser, la session se terminera et les échos du discours tonnitruant du député de Saint-Hyacinthe se seront depuis longtemps évanouis. Le papier sur lequel il veut faire imprimer la loi de l'instruction obligatoire est encore à l'état d'arbuste dans la forêt laurentienne. Il n'y aura pas à discuter le principe d'une loi de contrainte scolaire au cours de cette session comme pendant beaucoup de celles qui viendromt après. On s'alarme à tort devant tous ces cris en si bémol de Damien; une roue de charette qui crie n'empêche pas la charette de marcher; on lui huile les moyeux au premier arrêt et elle vaut une charette neuve.

Je ne sais pas l'allure précise que va prendre ce débat soulevé par T. D. Bouchard, à sa reprise, cette semaine,—bien qu'il soit facile d'en prévoir le résultat négatif pour lui.—Qui va y prendre part? D'abord, le Juif Bercovitch qui a ajourné le débat, c'est-à-dire, pour expliquer la procédure parlementaire, que c'est lui qui va succéder à M. T.-D. Bouchard, en d'autres termes, c'est lui qui sera le premier à tenir le crachoir. Or, c'est sur Bercovitch que T.-D. compte le plus pour soutenir sa thèse et Bercovitch va se prononcer en faveur du principe de l'obligation scolaire mais contre son application dans la province de Québec. Il y aura aussi Francœur qui, comme de coutume, va tenter de casser toutes les vitres de l'Hôtel du Gouvernement, mais qui ne cassera rien du tout; il va seulement soutenir que nos statistiques scolaires ne valent pas grand chose et ça ne prouvera rien, en somme. Il sera ni pour ni contre, en définitive. Athanase David voudra bien être pour mais il se prononcera contre. Il peut se faire que Beaudry tente de casser une vitre, de même que Mayrand pour se venger d'avoir été obligé de ravaler, l'autre jour, son discours contre Médéric Martin. Deux ou trois autres parleront, mais contre la thèse à Bouchard. Les ministres y compris le premier se prononceront contre et le chef de l'Opposition aussi. De sorte que Damien restera seul et solitaire comme le passereau sur le toit. Comme oiseau de mauvais augure, il sera à sa place.

Y aura-t-il même un vote? Je ne le crois pas. En tout cas, il est possible que s'il y en en avait un, Damien voterait contre sa motion. Ca lui est arrivé, au reste, voilà trois ans, de voter contre sa propre motion parce que le premier ministre lui avait, au bon moment, lancé un regard de travers.

Quoiqu'il en soit, il n'est nullement question à l'heure qu'il est de loi de contrainte scolaire. Ce qui se discute en ce moment est une simple motion pour production des documents et le principe d'une loi de contrainte scolaire n'est en aucune façon en jeu.

L'honorable trésorier de la province a bouclé, ces jours derniers, son budget. Comme d'habitude, ce fut fort ennuyeux. Comme d'habitude aussi, le "loopage" du budget se termina par un formidable surplus: boum! Car il ne faut pas oublier que le jour où le trésorier de la province enregistrera un déficit dans la province le gouvernement devra, lui, boucler ses malles. Après donc que l'honorable trésorier eut donné le compte des honorables finances de notre honorable province, il s'est produit, comme cela se fait depuis la Confédération, un peu honorable chichi. De l'honorable côté ministériel, il y eut grande joie, grandes vantardises, réjouissances de toutes sortes, tandis que du côté de l'honorable opposition, sans plus se soucier de l'honorable surplus, factice ou non, de l'honorable trésorier, on a parlé de déficit réel, d'impôts nouveaux, d'emprants sans fin, d'autres taxes à venir, etc.

Personne, des deux côtés de la Chambre, n'a songé à s'étonner de ces deux états de choses si différents. C'est que tout le monde est tellement habitué à cette honorable musique qu'un homme aurait l'air de venir de l'autre monde s'il allait manifester le moindrement sa surprise. Si, par extraordinaire, il arrivait, un jour, que le total des recettes et des dépenses balançât, on ne voudrait pas y croire d'abord et, si, une fois la conviction entrée dans l'esprit, il fallait se rendre à l'évidence, on serait capable de renverser l'honorable ministère coupable d'une aussi peu *honorable plaisanterie*.

Car, enfin, il n'y a pas à sortir de là; il est d'honorable règle qu'il doit toujours y avoir un surplus non seulement dans l'honorable budget mais même dans les honorables livres de l'honorable trésorier. Voici un honorable exemple pour honorablement illustrer cette coutume aussi honorable qu'immuable, la seule qui ne souffre pas d'exceptions.

Il y avait, une fois, non pas un roi et une reine, mais un honorable trésorier qui s'appelait l'honorable F. L.... et que je ne nommerai pas qu'il est aujourd'hui juge et qu'il pourrait être appelé à me juger en Cour des Sessions de la Paix.

Il avait été nommé à cette honorable fonction de trésorier après un honorable coup d'état au cours duquel on avait renversé un honorable gouvernement conservateur pour le remplacer, naturellement, par un non moins honorable gouvernement libéral; il n'y avait pas de milieu, au reste. Un mois avant le coup d'état, l'honorable trésorier de l'honorable gouvernement conservateur avait eu la mauvaise inspiration d'annoncer un déficit assez considérable dans les finances de la province; mais, un mois après le coup d'état, le trésorier de l'honorable gouvernement libéral avait le plaisir, aux applaudissements à tout rompre de la droite, d'annoncer un honorable surplus de $400,000. Voilà! il fallait à cet honorable moment de transition, un honorable surplus, et l'honorable trésorier F. L.... avait tout simplement arrangé son affaire pour qu'il y en eut un.

Et ce n'est pas plus malin que ça.

Quelques réflexions sur nos parlementaires qui sont au travail depuis déjà quinze jours.

A chaque session qui se présente, les chefs du gouvernement parlent d'or et tous leurs collaborateurs, à leur suite, font de même. Ils assurent, et il faut les en louer, qu'ils veulent gouverner réellement et honnêtement aussi, avec leur parti sans doute, mais dans l'intérêt de tous les citoyens sans distinction de parti ni d'opinion.

C'est surtout là, la caractéristique d'une session de paix. A les entendre, c'est tout-à-fait fini des tracasseries odieuses et des persécutions d'autrefois. Ils ne seront pas à la remorque de qui que ce soit et ils déclarent fièrement qu'ils ne feront pas figure de "gouvernants que l'on gouverne"; ils s'efforceront de conserver et d'accroitre les forces vitales de leur "cher pays".

C'est touchant, c'est reconfortant, c'est consolant!

Leurs paroles sont patriotiques et leurs discours sont empreints d'une vibrante énergie: c'est très bien pensé et très bien dit. Le pays est fier d'eux.

Sir Lomer et ses collègues sont sans doute de très bonne foi quand ils émettent de telles idées et tiennent un pareil langage. Ce qu'ils disent, ils le pensent. Il faut leur supposer assez de patriotisme dans le cœur pour comprendre que penser et agir autrement ce serait penser, agir et parler contre les intérêts de la "chère province".

Et cependant, il n'apparait pas que quelque chose ait été changée depuis quelques années. Qu'est-ce qu'il y a donc que cela ne va jamais aussi bien dans la pratique que dans la théorie? C'est que pour gouverner sans doute il faut autre chose que des paroles, si éloquentes soient-elles; il faut des actes énergiques. Les paroles qui ne sont pas des actes ou qui n'y conduisent pas ne sont que des bruits vains et inutiles, dirait le philosophe de la rue Champlain. *Nous avons entendu* et *entendront* encore de belles paroles; nous attendons des actes.

Et la prohibition?.... Ça ne marche pas encore, mais ça marchera, et pas plus tard que le mois de mai prochain. Car, n'en déplaise à tous les intéressés à ce que cela ne marche pas, la prohibition, telle que la loi a été passée au cours de la session dernière, va entrer en vigueur intégralement, sans modifications, sans amendements, le 1er mai prochain, dans toute la province.

A ce sujet, il est extrêmement intéressant d'étudier les démarches qui se font en catimini, d'un bureau de ministre à l'autre, par les représentants de Bacchus dans la province, depuis le commencement de la session. Nous en connaissons même un qui est en permanence à l'Hôtel du Gouvernement, depuis le premier jour de la session. Qu'est-ce qu'il vient faire? Tout simplement écouter ce qui se dit, ici et là, dans les bureaux, dans les couloirs, à la Chambre. Il parait que ça sert toujours.

Mais en autant que je puis le prévoir, c'est peine inutile, à moins que, comme je viens de le dire, il n'y ait, chez notre gouvernement, que des paroles. L'autre jour, à une délégation de tempérants, Sir Lomer a énergiquement déclaré que la loi de la prohibition était passée et qu'elle serait mise en vigueur, le 1er mai prochain, et cela avec toute la rigueur nécessaire. Donc pas d'amendements, pas de modifications.

Mais il restera quand même un point noir à l'horizon. Québec, qui a si fièrement adopté la prohibition, l'année dernière, ne serait pas comprise dans la loi de prohibition provinciale en vigueur au mois de mai. pour la raison qu'elle est déjà sous le régime prohibitif, en vertu de la loi Scott. Or, on connait tous les trous qu'il y a dans cette loi qui, en somme, l'expérience est là qui le prouve aujourd'hui, finit par permettre, grâce aux maisons licenciées, de vendre ou d'acheter toutes les liqueurs possible, avec autant de facilité que sous le régime des licences d'antan. Or, le premier ministre a déclaré qu'il n'était pas présentement dans les attributions du gouvernement provincial, d'abroger la loi Scott à Québec, que cela appartenait à Ottawa. C'est donc un gros point noir, et l'on voit d'ici la situation qui sera faite à Québec quand la loi provinciale sera en vigueur dans la province.

Mais même dans les situations les plus inextricables, on finit toujours par trouver un joint; il est possible que le "joint" soit déjà trouvé. Tant mieux.

GEDEON

Céleri King
Un thé laxatif

Si vous souffrez de constipation, de bouleversement d'estomac ou de torpeur du foie, essayez le Céleri King si vous voulez un soulagement réel et rapide.

C'est un remède purement végétal, doux et efficace, qui chasse les impuretés des intestins et donne une sensation de bien-être immédiate.

Buvez une tasse de cet agréable remède quand vous prenez le rhume, quand vous êtes fiévreux et mal en train.

Servez-vous en pour combattre la migraine, pour adoucir votre haleine, éclaircir votre peau et améliorer votre appétit.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la grande assemblée annuelle de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu de la paroisse de St-Dominique de Jonquière, aura lieu le 2ème mercredi de février (12 février) 1919.

Cette assemblée aura lieu à 10 heures de l'avant-midi dans le magasin de Simard & Frère, Engr.

Tous les intéressés sont invités à y assister.

Par ordre,

DYDIME SIMARD,
Sec.-trésorier

1 f. D. 986

AVIS PUBLIC

Province de Québec
District de Roberval

A tous les membres de la société Mutuelle d'Assurance contre le Feu, de la paroisse d'Hébertville, que l'assemblée pour l'élection des Directeurs et affaires générales aura lieu le douzième jour de février 1919 à dix heures de l'avant-midi à la salle publique.

Par ordre,

ART. TREMBLAY,
Sec.-trésorier.

30 j. 6 f. D. 988

ACADÉMIE COMMERCIALE

TABLEAU D'HONNEUR POUR LE MOIS DE JANVIER

Cours Commercial — MM. Ludger Jauvin, Lorenzo Larouche, Aimé Boulé.

6e Année — MM. Louis-Jos. Tremblay, Ray. Hamel, Raoul Bergeron, Arthur Pedneau, Ar. Blais, Gérard Tremblay, Pat. Tremblay.

5e Année — MM. Vilmond Talbot, Maurice Dutil, Edouard Paradis, Antonio Fortin.

4ème A — MM. Léonce Desgagné, Bruno Demers, L.-Ph. Ouellet, André Leclerc, Arthur Laberge, Lucien Villeneuve, Gérard Aubin, Ad. Saulnier, Edouard Lévesque.

4ème B — MM. Georges Ouellet, Thos-Ls Simard, Emile Gobeil, Johnny Gauthier, Lud. Bergeron, René Dallaire, Marius Robin, Léger Simard, Ls-Jos. Simard, Edmond-Louis Potvin.

3ème A — MM. Louis-Jos. Bergeron, P.-Emile Bouchard, G.-H. Boivin, M. Bouchard, R. Boulé, Jos. Fortin, G. Lapointe, Jules Pagé, R. Simard, Art. Tremblay, Charles Talon.

3ème B — MM. J.-Bte Carrier, A. Côté, P. Coudé, Tho. Coulombe, G.-M. Dallaire, R. Saulnier, R. Larouche, Luc. Lévesque, M. Murray, Roméo Robin, Ths-Eug. Tremblay, M. Larouche.

2ème A — MM. Ls-Jos. Blackburn, Chs-Al. Lachance, Al. Fortin, Emile Jalbert, R. Hamel, R. Belzil, R. Pagé, A. Pedneault, P.-Eug. Riverin, D. Tremblay, Ludger Tremblay.

2ème B. — MM. Jos. Aubin, P. Blackburn, L.-A. Boivin, P.-L. Desbiens, Jean-Jos. Fortin, A. Gagnon, W. Gagnon, Ed. Gaudreault, A. Girard, Ad. Gilbert, Gust. Jean, Al. Lavoie. Luc. Lavoie.

1ère A.-MM. Ed. Duchesne, L. Emond, J. Coudé, P.-E. Barrette, A. Houde, O. Houde, R. Bouchard, P. Gauthier, J.-J. Pedneault, L. Gaudreault, L. Riverin, R. Bergeron, J.-G. Brassard, L.-H. Pagé, Th. Saulnier.

1ère B. — A. Bélanger, A. Guay, Th.-Eug. Aubin, M. Lajoie, Ed.-Ls Saulnier, V. Gauthier, S. Tremblay, Alex. Bélanger, P.-E. Morrier, Ch. Mandelker, P.-E. Tremblay.

Préparatoire — M. Ouellette, R. Tremblay, A. Gauthier, P. Ouellet, R. Desbiens, Ed. Simard, H. Tremblay, G. Mailloux, A. Côté, Edoard Tremblay.

MOULIN A FARINE
BELANGER & RIVERIN
MOULIN a FARINE a CYLINDRES (rouleaux) et a MOULANGES

CARDERIE — CARDERIE

L'installation de notre moulin à cylindres est pratiquement terminé.

Le moulin fonctionnera dans une quinzaine de jours.

Nous avons conservé les moulanges en pierre pour l'utilité de nos clients qui préfèrent ce système.

CARDERIE

Nous avons amélioré notre machinerie à carder la laine, de façon à assurer à nos clients une carderie de 1ère classe.

LES CULTIVATEURS TROUVERONT UN EXCELLENT SERVICE A NOTRE MOULIN

Leur patronage est intamment sollicité.

BELANGER & RIVERIN

MOULIN A FARINE

Cloture de broche à vendre

Les cultivateurs désireux de se procurer de la clôture de broche sont priés d'envoyer leurs commandes tout de suite à M. C.-F.-X. Boivin, Ste-Anne, représentant pour notre région, de la maison McGregor, Banwell & Co., fabricants de la célèbre clôture "Idéale", incontestablement la meilleure et celle qui résiste le mieux aux rigueurs de notre climat.

Informations et listes de prix fournies avec plaisir, sur demande.

S'adresser à
C.-F.-X. BOIVIN
Ste-Anne, Chicoutimi
3 fs 6-20 fév. D. 992

Abonnez-vous au "Progrès"

Epargnez de l'argent
en tissant vous-mêmes vos vêtements

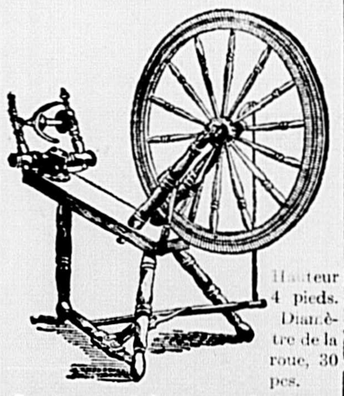

Hauteur 4 pieds. Diamètre de la roue, 30 pces.

La vignette ci-dessus représente exactement le ROUET que nous vendons. Notre manufacture est la plus importante de tout le pays. Nous avons toujours donné entière satisfaction à nos nombreux clients, parce que dans les matériaux, la forme, la facilité d'action, CES FORTS ROUETS ne peuvent être surpassés. Vendus au prix de $3.00 chacun F. O. B. ST-HYACINTHE. Garantis pour 5 ans, sinon retournez la marchandise, et votre argent sera remboursé.

A. BORDUAS & CIE

MAFUFACTURIERS
152, RUE GIROUARD
j. n. o. D. 793. St-Hyacinthe, P. Q.

LA VALEUR DE L'IRRIGATION

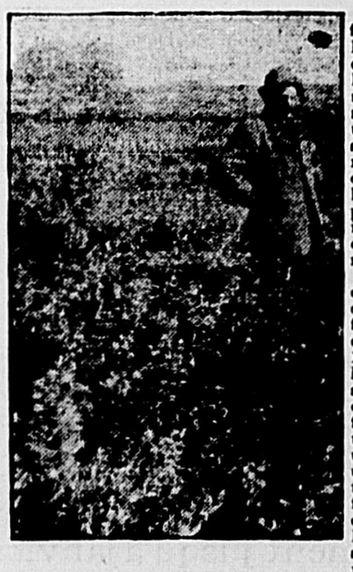

Blé irrigué, près de Brooks, Alberta.

fermes irriguées du district ont produit l'an dernier plus d'un quart de million de minots de blé et en maints endroits, la production moyenne a été de quarante minots par acre. Il est vrai qu'un rendement de quarante minots par acre est une chose commune dans les prairies, surtout quand les conditions climatériques sont favorables, mais comme l'été dernier a été particulièrement sec dans la partie méridionale de l'Alberta, on a pu constater la différence entre le terrain irrigué, où le blé a poussé en abondance et le terrain non irrigué qui a produit une récolte inférieure et presque négligeable.

Il est intéressant de remarquer que dans ce district, le succès est à la portée des nouveaux comme des plus anciens fermiers. On cite le cas d'un colon établi près de Brooks dans l'automne de 1917, dont la récolte moyenne a été l'été dernier de trente-cinq minots par acre sur une superficie ensemencée de deux cents acres. Une partie de sa ferme arrosée une fois le premier automne, une fois le printemps suivant et une dernière fois l'été dernier a produit une quarantaine de minots à l'acre, tandis que le reste arrosé seulement deux fois, au printemps et à l'été, a rendu près de trente-cinq minots. Aux prix actuels, la récolte de ce fermier a rapporté une somme tout-à-fait satisfaisante pour une première année.

Alfalfa, Brooks, Alberta.

Mais l'une des meilleures preuves de l'efficacité de l'irrigation nous a été donnée par un autre fermier établi dans cette section il y a une couple d'années et dont la récolte de 1918 sur une superficie de quatre-vingt-dix acres a été en moyenne de quarante minots à l'acre. Et les cas semblables abondent dans tout le district irrigué de Bassano.

Le sol irrigué de l'Alberta se prête avec succès à la culture de toutes les céréales et les résultats qu'on a obtenus avec l'orge, l'avoine, le trèfle et l'alfalfa sont suffisants pour prouver que l'arrosage artificiel est un véritable bienfait où les pluies ne peuvent fournir l'humidité nécessaire à l'entier développement des plantes. A part les grains, les herbes, les végétaux et les fruits semblent s'adapter à merveille à son effet vivifiant. En assurant bon an mal an aux fermiers une récolte abondante, ce système d'arrosage va faire de l'Alberta-sud l'une des parties les plus prospères du continent.

Melons cultivés sur du terrain irrigué, à Duchess, Alberta.

On ne peut s'empêcher de signaler en passant les avantages de l'irrigation pour l'élevage des bestiaux, et son importance pour le développement de cette industrie rémunératrice commence déjà à être réalisée par ceux qui comprennent quelle place elle est appelée à occuper dans les provinces prairies. Le rendement extraordinaire de l'alfalfa et des autres fourrages cultivés dans ces régions, le climat favorable, font de cette partie du Canada un endroit idéal pour l'élevage des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Le fermier requiert au début un capital moins grand que celui qu'il lui faudrait s'il allait s'établir sur du terrain de qualité supérieure et cependant, grâce à l'irrigation et aux marchés qui lui sont ouverts, il est en droit de s'attendre à des profits tout aussi considérables.

La gomme WRIGLEY

Six raisons

Pour lesquelles c'est une bonne amie:

1—Elle renforcit les nerfs
2—Elle étanche la soif
3—Elle stimule l'appétit
4—Elle aide la digestion
5—Elle tient les dents propres
6—Elle est économique

Mâchez-en après chaque repas 96

Sa Saveur Dure!

La question religieuse en Alsace

DANS DE PRESENT

"On sait ce que Debierre est un maçon les plus acharnés contre l'Eglise: il vient d'être chargé des cultes et de l'instruction dans l'Alsace et la Lorraine. Preuve nouvelle que, malgré l'entente sacrée, *la Maçonnerie poursuit son œuvre de haine"*

M. Debierre, chargé par la Commission sénatoriale d'Alsace-Lorraine de s'occuper tout spécialement des cultes et de l'instruction publique, dans nos provinces recouvrées, quelle énormité!

Ce nom-là est à lui seul tout un programme, un programme de persécution, de délation, de déchristianisation!

M. Debierre est l'homme qui incarne au plus haut degré la franc-maçonnerie; car il est, depuis de longues années, l'un des membres les plus influents et les plus actifs de son Conseil, et le 16 septembre dernier, il a été élu président du Convent du Grand-Orient.

Dans la plupart des Convents, il n'a cessé, depuis plus de vingt ans, de prêcher la guerre contre Dieu et son Eglise. Orateur de celui de 1906 il clôturait ses séances par ce cri de haine: *"Dieu et Maître,* enseignait le passé. L'avenir répond: *Ni Dieu ni Maître,* parce que "Dieu et Maître" c'est le symbole de la servitude." Et pour en finir avec Dieu, il ajoutait plus loin: "Pour libérer l'Ecole des Confessions et le cerveau humain de l'illusion et du mensonge, pour réaliser la liberté de conscience et la mettre à l'abri de *la compression de toute Eglise et de tout culte* notre République, celle des francs-maçons et des libres penseurs, appelle tous les hommes de bonne volonté!" (Compte rendu du Convent de 1906, p. 364 et 370.)

Dans ce même discours, il réclamait la déchristianisation de l'enfant par l'école: "La liberté de conscience, dit-il, ne commencera réellement que lorsque la République aura séparé l'Ecole des Eglises et des cultes et rendu à l'enfant, citoyen et mère de famille de demain, la liberté de la raison." (2)

En voilà assez pour nous montrer ce qu'aura l'Alsace-Lorraine si le F. ·. Debierre arrive à ses fins: un régime maçonnique en guerre ouverte contre Dieu, une Séparation sectaire et persécutrice, l'Ecole enlevée à l'influence des Eglises et des cultes et transformée en fabrique de libres penseurs ayant pour devise: "Ni Dieu ni Maître."

Un tel choix éclaire singulièrement la mentalité de la majorité sénatoriale qui s'est portée sur M. Debierre. On nous dit, il est vrai, que cette majorité a été obtenue par surprise, et due sans doute à l'absence d'un certain nombre de nos "modérés". Nous avons eu souvent de ces majorités de surprise qui, une fois dans la place, s'y sont consolidées. L'article de la loi de Séparation qui, en la rendant inacceptable aux catholiques, a déchaîné sur la France la persécution religieuse, a été voté, de la même manière, à la Commission de la Chambre.... par surprise; deux excellents conservateurs se promenaient quand on l'adopta.

Espérons que nos amis du Sénat sauront veiller au grain et empêcher M. Debierre de faire tout le mal qu'il médite. Hâtons-nous d'ajouter aussi que la Chambre a fait de meilleurs choix et *que parmi les trois* membres que sa Commission a désignés pour élaborer un projet sur le régime religieux et scolaire de l'Alsace, figure M. Groussau.

La nomination de M. Debierre a soulevé les plus vives inquiétudes en Alsace-Lorraine; nous en avons tous les jours des preuves dans les lettres qui nous viennent des pays de Thann, de Strasbourg et de Metz.

A nos amis d'Alsace-Lorraine nous disons: Vous avez résisté pendant quarante ans à l'oppression germanique; préparez-vous à résister avec la même ténacité et même énergie à l'oppression maçonnique. Elles sont aussi brutales l'une que l'autre, et il ne faut pas que, libérées de l'une, vous tombiez dans l'esclavage de l'autre.

Ne vous en tenez pas aux déclarations solennelles. Qu'il ne vous suffise pas d'exiger les promesses formelles qui vous ont été faites quand nos soldats sont entrés pour la première fois dans votre pays; elles n'ont pas été renouvelées par les chefs du gouvernement qui vous ont visités; s'ils ont célébré la victoire et le bonheur de la France de vous retrouver, ils sont restés muets sur les problèmes qui angoissent votre âme, la question religieuse, la question scolaire.

Il ne suffit pas de rappeler les promesses; elles ne seront que des paroles—des paroles qu'emportera le vent de la persécution,—si vous n'en exigez pas la loyale exécution. Vos traditions religieuses, affirmez-les hautement, puis, faites-les respecter!

Vous n'y parviendrez que par la force de l'organisation et de l'association. On veut vous imposer toutes les lois de la France: il en est une que je recommande à votre attention: celle qui, en proclamant la liberté d'association, a mis aux mains des persécutés une arme puissante qui, si elle était bien maniée, pourrait briser un jour tous les persécuteurs. Malheureusement, depuis qu'elle a été promulguée, nos adversaires en ont tiré un meilleur parti que nous-mêmes.

Voyez la *Ligue de l'enseignement.* C'est la filiale de la maçonnerie. Parce que son président est né en Alsace, elle veut faire croire qu'elle est alsacienne, alors que, essentiellement maçonnique, elle est internationale et sans patrie; et déjà elle se jette sur nos provinces recouvrées comme sur une proie dont elle veut marquer la conquête en érigeant une statue à son fondateur, le F. ·. Macé, non seulement à Blebenheim, comme elle le fait déjà annoncer, mais à Strasbourg.

Qu'on se rappelle l'anathème lancé contre elle, dès sa naissance, par celui qui a été, pendant tout son épiscopat, le vaillant défenseur de la foi religieuse et patriotique de la Lorraine, Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz.

Quelques personnes, écrivait-il dans son mandement de Carême de 1868, en adhérant à cette Ligue avaient cru ne donner leur concours qu'à une œuvre bienfaisante. En réalité, ils l'ont donnée à une œuvre de ces Sociétés secrètes tant de fois condamnées par le Saint-Siège. Ils ont oublié que, semblable au Protée de la fable, la franc-maçonnerie sait multiplier à l'infini ses transformations et ses noms: hier, elle s'appelait les solidaires, la morale indépendante ou la libre pensée; aujourd'hui, elle s'appelle *La Ligue de l'enseignement.* C'est pourquoi nous conjurons tous ceux qui reconnaissent et respectent en notre humble personne l'autorité de Jésus-Christ et de son Eglise, nous les avertissons *et au besoin nous leur enjoignons* de retirer ou de refuser absolument toute adhésion, toute coopération ou tout appui à la *Ligue de l'enseignement.*

Que l'Alsace-Lorraine entende cette voix d'outre-tombe de son grand évêque! Nos gouvernants ont bien fait de déposer des fleurs sur son tombeau; ils feraient mieux encore de respecter sa mémoire en ne lançant pas la *Ligue de l'enseignement* à l'assaut de l'Alsace et faisant de ses agents les précurseurs des lois néfastes qu'ils préparent!

S'abstenir de toute coopération à cette Ligue ne doit pas suffire à nos frères d'Alsace-Lorraine. Qu'ils lui opposent des organisations nettement catholiques résolues à défendre leurs libertés, leurs traditions, leurs enfants. Nos adversaires leur en ont donné l'exemple, en créant, en pleine guerre, malgré l'"union sacrée", La Ligue républicaine de l'Alsace.... Quand aurons-nous la *Ligue catholique de l'Alsace-Lorraine?* Quand donc l'école chrétienne sera-t-elle gardée dans toute commune, dans toute paroisse par une *Association catholique de chefs de famille?*

Que nos frères de Metz et de Strasbourg profitent de nos tristes expériences! Sans l'organisation, l'enthousiasme de la victoire nationale fera place bientôt chez eux aux tristesses de la persécution et des haines religieuses. Par l'organisation, ils repousseront l'assaut maçonnique qui se prépare,—avec la faveur, nous le savons, du gouvernement; ils conserveront leur foi et leurs libertés, car il y a dans leur âme foncièrement chrétienne des trésors de religion et d'héroïsme. Et, en maintenant leurs libertés, ils aideront le reste de la France à reconquérir les siennes.

JEAN GUIRAUD

—(*La Croix*, de Paris)

A ST-ANNE

"Tableau d'honneur de l'Ecole modèle des garçons dirigée par M. le professeur Girard."

LAUREATS DU MOIS DE JANVIER

Div. A. MM. Raymond Gravel, Roméo Savard, Pitre Tremblay et Armand Brassard.

Div. B: MM. René Tremblay, Jean-Marie Tremblay et Roland Gravel.

Ecole modèle des filles dirigée par les RR. SS. du Bon-Conseil.

Div. A: Mlles Gabrielle Deschênes, Rose-Alma Gauthier, M.-Thérèse Simard, Maria Gagnon, Albertine Tremblay.

Div. B: Mlles Berthe Gauthier, M.-Blanche Boucher, Alice Côté, Laurette Dufour, Alma Pilote, Blanche-Hélène Gagnon.

Cours élémentaire:

2ème degré. Div. A: Mlles Régina Boivin, Marguerite Boucher.

Div. B: Mlles Claire Gravel, Judith Boivin, Fortunate Gravel, Georgette Perron, et Jean-Louis Brassard.

1er degré: Mlles Lucien Tremblay, Adjutor Simard, Lorenzo Perron, Ovidia Tremblay.

Ecole élémentaire tenue par Mlle Emilie Gravel.

Div. A: Mlles Jeanne Gauthier, Desneiges Tremblay, Cécile Pilote, Colombe Fillion.

DIVERS

M. l'abbé W. Tremblay, curé de Chambord, est en visite chez M. J.-A. Tremblay.

Mme B. Gagnon et Mme R. Fraser, de Chicoutimi, sont en visite chez M. Charles Gravel marchand.

M. le docteur Bouchard est allé à Roberval lundi, appelé au chevet d'un malade.

Mme F. Barrette et Mlle C. Lemieux sont allées à Chicoutimi au commencement de cette semaine.

M. F. Barrette qui a été sérieusement [illegible] à l'Hôtel Dieu de Chicoutimi, est maintenant en bonne voie de guérison.

Nous souhaitons une prompte guérison à M. Onésime Gravel et à Mlle C. Tremblay qui sont actuellement sérieusement malades.

BAPTEMES

Jos.-Yvan-Gérard, fils de Henry Tremblay et de Exilda Gauthier. Parrain et marraine: M. et Mme Ludger Tremblay.

M.-Jeanne-Alma-Gérardine, fille de Henry Tremblay et de Exilda Gauthier. Parrain et marraine: M. et Mme Adélard Hudon.

MARIAGE

M. Jos.-Armand Bolduc fils de M. Arthur Bolduc et de Marguerite Simard, de Chicoutimi, et de Mlle Blanche Tremblay, fille de M. Jimmy Tremblay et de feu Kate Maltais de cette paroisse.

Nos voeux de bonheur.

VISITE DES ECOLES

Durant la dernière semaine de janvier M. le vicaire a visité les écoles de la paroisse: il a été bien content des efforts faits par les parents pour envoyer leurs enfants à l'école. Ni la distance de l'école, ni la nécessité même parfois ne les empêche de remplir ce grand devoir. Pas besoin de loi d'instruction obligatoire pour les gens intelligents du Québec!

COLLECTIONS.
Salaire, Loyer, Jugements
Billets et Réclamations de toute nature collectés au percentage partout. Nous pouvons avoir votre argent!
Agence Mercantile VANIER
Dept. P 155 St Jacques, Montréal.

A VENDRE

A Péribonca, Lac St-Jean, une terre de 104 âcres en superficie, dont plus de 140 en culture. Maison 24 x 20 et 17 x 24, toit en métal; hangar 24 x 20; glacière et laiterie 15 x 20; étable 43 x 41; grange 36 x 50. La rivière Petite Péribonca constitue près de la moitié de ses bornes. Située à 1½ mille de l'église, 1½ mille de la fabrique de pulpe de Dalmas et à 1 mille de la beurrerie et de la fromagerie.

S'adresser à
MERCIER & MERCIER,
111, Côte de la Montagne
QUEBEC.
5 fs 6 fév. 6 mars. D. 997

Terres à vendre

J'offre en vente des fermes avec ou sans roulant, situées dans les meilleures paroisses du comté Chicoutimi, aussi des moulins à scie, boutiques de forge, fromageries, maisons privées, etc ; je dispose actuellement d'un choix considérable et varié de belles fermes pouvant satisfaire tous les goûts et toutes les bourses.

Cultivateur moi-même depuis plusieurs années je connais la valeur des terres et par mon organisation je puis donner la plus entière satisfaction aux acheteurs comme aux vendeurs qui s'adresseront à moi. Je répondrai immédiatement à toute demande de renseignements par malle ou téléphone et mon automobile est à la disposition des intéressés.

Je sollicite votre bienveillant encouragement.

Téléphones Dubuc et Centre.

S'adresser à
J.-EDGAR TREMBLAY,
Jonquière.

J. N O D 878

Une superbe occasion de MONTRER SON PATRIOTISME !

Abonnés et lecteurs du "PROGRES DU SAGUENAY"

VOUS POUVEZ | CONTRIBUER AU SUCCÈS
VOUS DEVEZ | DE LA CAUSE FRANÇAISE

ACHETEZ LISEZ PROPAGEZ

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENTION!

A chacun de nos abonnés qui paiera ses arrérages et son abonnement jusqu'à janvier 1920, à chaque lecteur ou abonné qui nous enverra de nouveaux abonnements, nous expédierons, gratuitement, un exemplaire de **l'Almanach de la Langue Française,** pour chaque paiement effectué ou pour chaque nouvel abonnement.

N. B.-- Envoyer un timbre de trois sous pour frais de poste.

Ceux qui paieront à notre agent bénéficieront des mêmes avantages.

Abonnés, **hâtez-vous.** Nous n'enverrons plus d'**almanachs** après que nous aurons écoulé notre millier, et l'édition est toute vendue.

Il ne nous reste que quelques douzaines d'exemplaires.

Cet Almanach se vend { $0.20 l'exemplaire. $2.20 la douzaine. $15.00 le cent.

Le Marché

(3 février)

GRAINS ET ISSUES DE BLE

(Gros)

Avoine ordinaire 98 lbs		2 80
Avoine roulée sac 80 lbs		4 50
Son, tonne		2 10
Gru, tonne.....manque		2 30
Moulée blé d'Inde 100 lbs		3 25
Moulée d'orge		3 35
Blé à volaille par 100 lbs		3 90
Barley	4 50	5 00
Pois par 100 lbs		6 00
Sarrazin.....manque		
Blé d'Inde 90 lbs		2 45
Riz ordinaire 100 lbs		9 00

FARINE: (Gros)

Farine étalon, 2 sacs		11 40
Farine de blé d'Inde pour engrais		3 25

PROVISIONS (Gros)

Bœuf salé mess 200 brl	40 00	
Lard short cut brl	47 00	
Lard cleat Back	62 00	
Clearfat	55 50	
Bean pork	48 00	
Saindoux pur lard 20 lbs	6 10	
Saindoux petit paquet	32	
Saindoux composé 20 lbs		5 20
Petit paquetage	28	
Petits Jambons	00 34	40
Gros Jambons	00 30	
Pic-Nics	00 36	
Bacon	00 33	

PRODUITS DE LA FERME

Volailles vivantes)

Poule No. 1	0 25	0 28

Viandes abattues:

Boeuf	10	12
Vieux porcs	18	20
Jeunes porcs de 100 à 200 lbs	20	21
Agneau	7 00	8 00

Le lard ainsi que le bœuf sont fermes.

Le mouton est sans demande.

Beurre:

Pasteurisé, lb		0 55
Ferme, lb		0 59
Oléomagarine		0 34

Marché très ferme.

Fromage: (détail)

Coloré, vieux..rare	0 30	
Fromage Oka		0 40

OEUFS

Oeufs ordinaires	0 55	
Oeufs très frais	0 70	

Les poulettes du printemps pondent un peu partout et abondament dans les poulaillers froids bien tenus.

Sucre d'érable:

	Montréal.	Chicoutimi
Sucre d'érable, liv	25	26
Sirop d'érable, gal	2 10	2 40
Sucre granulé gros		10 45
Sucre jaune, gros		9 85
Sirop Barbades gros	1 07	
Sirop sucre Reno	1 90	
Sirop table Reno		1 65

FEVES

Par 60 livres		5 10

FRUITS ET LEGUMES

Bananes Régime		5 00
Choux, la livre		0 04
Oignons la poche 75 lbs		2 50
Oranges Jamaïque		5 00
Patates 90 lbs		1 00
Citrons		9 00
Céleri	1 75	2 00
Navets le sac		1 00
Carottes		1 50
Pommes de conserve	8 50	10 00
Pommes Spy	7 00	12 00

POISSON FRAIS

Fletan		22
Anguille gelée..manque		
Haddock et morue		10
Saumon gelé		20
Petite Morue		5.50

En boites: (gros)

Saumon rouge ½ livre		2 00
Saumon rose		2 65
Saumon blanc		2 40

POISSONS SALÉS

Morue		13 00
Anguille		16 00
Hareng		16 00
TarCot		20 00
Sardine		13 00
Tomates 2½ lbs		1 90
Blé d'Inde	2 90	
Pois	2 25	
Pois français	3 10	
Fèves	2 10	
Confitures Reno manquent		

Fourrages:

Foin pressé 100 bottes	15 00	18 00

Laine:

Lavée No 1		75
Non lavée No 1		50

Le marché continue à la baisse. Pas de demande.

PEAUX

A Québec le 4 janvier

Peaux de bœufs	15	18
Peaux de moutons	1 75	2 00
Peaux de chevaux		6 00

Le marché est ferme.

PELLETERIES

Loup	10 00	12 00
Castor	10 00	11 50
Rat musqué	0 60	1 20
Vison, foncé	7 00	13 00
Marte jaune	10 00	15 00
Martre brune	18 00	25 00
Martre noire	25 00	40 00
Renard rouge	18 00	24 00
Renard argenté	75 00	250 00
Renard croisé	20 00	65 00
Renard noir	200 00	400 00
Pecan	25 00	50 00
Loup-cervier	15 00	30 00
Ours noir	5 00	14 00
Belette	0 65	1 00
Loutre	20 00	40 00
Bête puante	75	3 00

Malgré cette liste de prix, les chasseurs doivent être bien prudents dans leurs ventes. Les pelleteries de choix obtiennent des prix très élevés. En général les peaux sont très belles cette année.

Pour les cultivateurs

La chaux en agriculture

LA CHAUX EST-ELLE UN ENGRAIS?

Beaucoup de gens ne semblent pas donner à la chaux la place importante qu'elle doit occuper parmi les fertilisants, quelques-uns allant jusqu'à nier que la chaux soit un engrais pour ne la considérer que comme amendement.

Pourtant il est incontestable que tout ce qui sert à nourrir les plantes et les végétaux doit être considéré comme engrais. Or, qui pourrait nier que toutes les plantes de bonne qualité absorbent une bonne quantité de chaux? Il en est même qui, à l'analyse, révèlent une plus forte proportion de chaux que d'acide phosphorique et de potasse ensemble, tel le foin de luzerne qui, pour 1000 livres de poids total, contient 5 3-10 livres d'acide phosphorique, 14 6-10 livres de potasse et 25 2-10 livres de chaux. Le trèfle rouge en pleine floraison contient, pour mille livres de poids total, 5 6-10 livres d'acide phosphorique, 18 6-10 livres de potasse et 20 1-10 livres de chaux, comme on peut le voir ces fourrages de haute valeur demandent au sol beaucoup de chaux pour leur nourriture et leur formation.

Il en est ainsi de toutes les légumineuses et de la plupart des légumes.

Incontestablement la chaux doit être considérée comme un engrais de première valeur puisque les plantes cultivées l'utilisent dans une aussi large proportion.

Ce n'est pas parce que la chaux est en plus un amendement de haute valeur qu'il faille lui nier son rôle de fertilisant.

En conséquence du double rôle que joue la chaux, elle doit toujours être contenue dans le sol en quantité supérieure aux autres éléments fertilisants.

G. Wery, Ingénieur Agronome, Sous-Directeur de l'Institut Agronomique de France, dit qu'une terre est de fertilité inférieure si elle ne contient, suivant qu'elle est plus ou moins plastique, de dix à cinquante fois plus de chaux qu'elle ne contient d'azote, d'acide phosphorique et de potasse.

SOUS QUELLES FORMES LES PLANTES UTILISENT-ELLES LA CHAUX?

La chaux s'emploie en agriculture sous diverses formes: chaux vive ou caustique, sulfate de chaux ou plâtre, marne et pierre à chaux moulue.

La chaux caustique est un amendement merveilleux pour corriger l'acidité des terres, mais pour être utilisée par les plantes, cette chaux demande beaucoup d'humus et nécessite certaine transformation.

Le plâtre peut être employé comme amendement dans les terres fortement argileuses, mais ne sert que très peu de nourriture aux plantes.

C'est sous forme de carbonate de calcium ou carbonate de chaux marne ou pierre à chaux moulue, que les plantes l'utilisent directement pour leur nourriture. Car les plantes ne peuvent utiliser la chaux que sous forme de carbonate, et appliquée sous d'autre forme, elle doit subir certaine transformation dans le sol avant d'être utilisée par les plantes.

Les marnières sont rares en notre pays, mais par contre les carrières de pierre de calcium, ou pierre à chaux, sont assez communes.

Pour que ces pierres puissent être utilisées comme engrais, il faut qu'elles soient aussi finement moulues que possible. En grains la pierre ne saurait être diluée et ne saurait servir de nourriture aux plantes qui ne peuvent absorber que sous forme liquide. Ce n'est donc que lorsque ces pierres sont moulues en farine qu'elles peuvent prendre le nom d'engrais ou de fertilisants. Sous toute autre forme, elles ne peuvent servir que d'amendement.

Calco est la seule marchandise de cette nature vendue dans notre province, dont la finesse de mouture permet de la recommander aux cultivateurs comme complément du fumier et des autres engrais.

Son application, à raison de ½ à 2 tonnes à l'âcre, suivant la nature du sol, rendra à l'agriculture dans la Province de Québec le même service que la marne a rendu aux cultivateurs du Danemark, lesquels ont triplé leur production depuis 1890, c'est-à-dire depuis l'usage d'applications suffisantes de carbonate de calcium au début de chaque assolement.

Calco est tiré des carrières de St-Marc, comté de Portneuf, lesquelles sont reconnues pour être les plus riches carrières de carbonate de calcium de notre Province. Il contient 98.41% de carbonate de calcium.

Toutes les terres de la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean, riches pour la plupart en potasse et en acide phosphorique, bénéficieront largement de l'emploi de Calco.

A.-L. GAREAU,
Expert agricole.

Chaussures Slater pour hommes

Les meilleures et les plus élégantes. Ne coûtent pas plus cher que les autres marques et durent beaucoup plus longtemps. Essayez-les lors de votre prochain achat.

Vendues exclusivement par nous

HARNAIS

Harnais de luxe et de travail des meilleures fabriques ou faits sur commandes.

Si vous le désirez, nous vous vendrons séparément n'importe quelle pièce de harnais.

Nous faisons aussi toutes les réparations.

THOMAS ABEL.
RUE RACINE, - CHICOUTIMI
an.18 avril 1918

Terres demandées

Soixante terres demandées par option pour le printemps. Cultivateurs qui désirez vendre vos terres, hâtez-vous car j'ai plusieurs bons acheteurs.

EDGAR TREMBLAY,
courtier,
JONQUIERE.

2 fs. D. 955

Logement à louer

Un logement de 6 appartements avec grand passage est à louer sur la rue Bégin. Pour renseignements s'adresser aux bureaux du "Progrès du Saguenay".

Belle occasion

J'ai encore 10 "teams" à vendre. D'ici à 15 jours (à dater du 6 février) je les vendrai à des conditions exceptionnellement faciles.

HATEZ-VOUS!

C.-F.-X. BOIVIN,
forgeron
STE-ANNE

6-13 fév. D. 993

L'entretien des chemins

(Notes des fermes expérimentales)

Il faut entretenir les chemins; c'est indispensable, mais il faut aussi que le moyen d'entretien soit peu coûteux, car il y a long de routes et de chemins à la campagne. Ce moyen existe: c'est la gratte double, un instrument utile et pratique entre tous, qui a fait ses preuves sur les fermes expérimentales et dont l'emploi tend sans cesse à se répandre dans nos paroisses.

CONSTRUCTION DE LA GRATTE A CHEMINS

Prenez un billot en cèdre rouge, sec et sain; c'est le meilleur bois. Les bois durs sont généralement trop lourds. Ce billot doit avoir de 7 à 8 pieds de long, et 10 à 12 pouces de diamètre. Sciez-le soigneusement en deux moitiés, dans le sens de la longueur; prenez pour le devant la moitié la meilleure et la plus lourde. Dressez ces deux pièces sur le can, à trente pouces d'écartement, la face plate en avant, et la pièce de derrière de 16 à 18 pouces plus à gauche que celle de devant; c'est afin que, lorsque la gratte est tirée à un angle parallèle au fossé, sur le côté droit du chemin, l'extrémité de la pièce de derrière se trouve directement derrière la pièce de devant; autrement, elle dépasserait le bout de la pièce de devant, se buterait contre le talus du fossé et gênerait le fonctionnement de la machine.

Les deux grattes sont jointes ensemble par deux pièces transversales passant par des trous de tarière de 2 pouces et serrées avec des coins; à droite, on insère, entre les deux extrémités, un morceau de 2 x 4 qui aide beaucoup à raidir et à renforcer le bout de la gratte de devant.

Si la machine doit servir sur un chemin d'argile ou de gumbo, mieux vaut ferrer les bords inférieurs des deux faces plates. Il est bon également de fixer des poignées à un morceau de fer, semblable à une bande de roue de voiture, que l'on pose sur charnières au dos de chaque extrémité de la gratte de devant. En pressant sur les poignées, on soulève la gratte et on dépose une charge de terre à l'endroit désiré, pour remplir un trou ou augmenter le bombement du chemin.

Faites une plate-forme en planches d'un pouce, reliées par trois bandes, en laissant au moins un pouce d'espacement entre les planches. Posez cette plate-forme sur les pièces qui relient les deux grattes, en ayant soin que les bords des extrémités ne reposent pas sur ces pièces, mais entre elles. Ces bandes doivent se prolonger d'au moins un pouce au-delà de la largeur terminée de la plate-forme. On peut ajouter un poids au besoin, mais il est rarement nécessaire, la terre qui s'accumule et passe par-dessus la gratte de devant tombe sur cette plate-forme et retourne lentement à terre, entre les planches.

Pour vous servir de la machine, attachez une chaine à la pièce transversale de gauche, derrière la gratte de devant, faites passer l'autre bout de la chaine par un trou pratiqué de l'extrémité de droite de la gratte de devant. C'est une erreur que d'accrocher ce bout de la chaine par-dessus la gratte de devant, comme pour l'autre bout, car lorsque la gratte frappe une pierre ou une souche, elle est fort exposée à basculer en avant; on supprime entièrement ce danger en passant l'extrémité droite de la chaine par le trou dans la gratte comme nous venons de dire.

Cette machine est d'un fonctionnement très simple, mais il y a bien des choses que l'on apprend par l'expérience. Pour aplanir un chemin, on passe la gratte une ou deux fois, en allant et venant, en commençant au bord et en revenant vers le centre. Généralement, la machine est tirée à un angle de 45 degrés. Pour les derniers coups, on peut tirer la gratte en reculant, c'est-à-dire, avec les côtés ronds du billot en avant, et à relativement peu d'angle.

Pour employer la gratte utilement choisissez le moment où le chemin est très boueux; au printemps ou après une forte pluie. On peut alors refaire parfaitement la forme du chemin, et si la surface à une chance de sécher avant que le trafic recommence, on obtient une route belle en lisse. N'attendez pas que la boue devienne collante et roule sur la gratte; vous feriez rien de bon. Si vous avez laissé passer le bon moment, alors attendez que la surface ayant séché, commence à s'émietter. Employée à ce moment, la gratte donne également de très bons résultats.

Achetez des Timbres d'Épargne de Guerre là où est en montre cet écusson.

25F

Lisez les Chiffres

Remarquez que le prix d'achat du Timbre et son prix de vente, s'élève chaque mois. Il continuera à monter jusqu'au 1er janvier 1924, date à laquelle le Dominion du Canada s'est engagé à payer $5.00 chaque Timbre d'Épargne de Guerre.

Grandeur du Timbre d'Épargne de Guerre

AU SEMINAIRE

TABLEAU D'HONNEUR

COURS CLASSIQUE

Physique — MM. Achille Trottier, Alphonse Mathieu, Edm.-Ls Lemieux, Edmond Tremblay, Adolphe Côté, *lauréats;* Basile Gaudreault, Joseph Rochette, Ludger Larouche, Albert Simard, David Pelletier, Léonce Deschênes.

Philosophie — MM. Arthur Tremblay, Lorenzo Angers, Edmond Potvin, Willie Potvin, Patrice Villeneuve, Elias Gagnon, *lauréats;* Omer Lapointe, Armand Perron, Ernest Bergeron, Georges Simard, Sylvio Brassard, Georges Larouche, Philippe Harvey.

Rhétorique — MM. Gust.-Em. Tremblay, Albert Bergeron, Armand Degagné, Jules Riverin, Ls-Jos. Tremblay, Louis-Ph. Munger, Joseph Boudreault.

Versification — MM. Joseph Boily, Louis-Eug. Perron, Ulric Frenette, Philippe Gagnon, Emile Beaulieu, Jos.-Adélard Dufour, *lauréats;* Emile Lacroix, Antoine Pouliot, Azarias Tremblay, Antoine Grenier, Louis-Ph. Tremblay, Wilfrid Boudreault, Joseph Pedneault.

Syntaxe — MM. Emile Gagnon, *lauréat;* Oscar McNicoll, Jos.-H. Fortin, Horm. Coudé.

Eléments — MM. Gustave Poitras, Isidore Landry, Emery Dubé, Adrien Desmarais, Louis-Ph. Alain, Joseph Angers, Emile Béchard Antoine Tremblay, Louis-Jos. Perron, *lauréats;* Pa.-Aug. Gagné, Jos. Louis Brisson, T.-Chase Boily, Albert Tremblay, Joseph Tremblay, Lorenzo Lessard, Frs-Xavier Gobeil, Almas Savard, Alfred Bergeron, Francis Lemay, Joseph Gauthier, Lucien Gaudreault, Jean-G. Dufour, Jos.-Art. Fortin, Hydola Girard, Lionel Simard, Marcellin Lavoie, Henri Martel, Joseph Murray, Toussaint Bouchard.

COURS COMMERCIAL

Classe d'affaires — MM. Lorenzo Coulombe, *lauréat;* Henri Lacroix, Alfred Bouchard.

Quatrième — MM. Gérard-Adrien Larouche, *lauréat;* Paul-E. Bergeron, Victor Potvin, Georges Larouche, Lorenzo Duchesne, Godefroy Tremblay, Raymond Desmarais, Antoine Lapointe.

Troisième — MM. Raymond Boivin, Armand Brassard, Hervé Casgrain, Charles-H. Gagnon, Albert Riverin, Adrien Théberge, René Delisle, Louis-Nil Tremblay, Almas Simard, *lauréats;* Lucien Dauphinais, Arthur Pednault, Elias Gauthier, Joseph Larouche, Alfred Bouchard, René Bergeron, Louis-Jos. Allard, Simon-H. Gagné, Adrien Lespérance, Tancrède Riverin.

Seconde — MM. Lapointe, *lauréat;* Sylvio Duguay, Lionel Lapointe, Almas Tremblay, Louis-H. Tremblay, Jos.-Eug. Boulianne, Victorien Gravel, Thomas-Louis Pearson, Paul Tremblay, Wilbrod Boulianne, Joseph Savard.

Première — MM. Wilfrid Casgrain, Marcel Lévesque, Antonio Fraser, Raoul Gaudreault, François Simard, *lauréats;* Gabriel Fortin, Conrad Sergerie, Francis Villeneuve.

A ST-FULGENCE

NAISSANCES

Joseph-Robert-Marcel-Antoine, enfant de François Turcotte et de Clarilda Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme David Turcotte, oncle et tante de l'enfant.

Joseph-Léopold, enfant de Jean-Baptiste Racine et de Lydia Noël. Parrain: David Laberge, du Sacré-Cœur; marraine: Albertine Racine, sœur de l'enfant.

Joseph-Eugène-Vilmond, enfant d'Emile Gagné et de Cécile Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Lajoie.

Joseph-Roch, enfant de Albert Brisson et de Julia Maltais. Parrain et marraine: M. et Mme Pierre Tremblay, oncle et tante de l'enfant.

SEPULTURE

Joseph-Paul-Arnold, fils de Egide Tremblay et d'Emilie Turcotte, décédé le 29, à l'âge de vingt mois.

Nos sympathies à sa famille.

A VENDRE

FLEURS ET PLANTES D'INTERIEUR

FLEURS COUPEES

Oeillets, 10cts chacun $1.00 la douz.
Lis du Nil (Pied de veau) 15 cts chacun, $1.75 la douzaine.
Chrysanthèmes 75 cts la douzaine
Roses, $2.00 la douzaine
Giroflées, 50cts la douzaine.

PLANTES D'INTERIEUR

Asperges, 50 cts et plus.
Bégonias, 25 cts et plus.
Dracénéas, 75 cts et plus.
Fougères de Boston et Whitmani, 50c. et plus.
Palmiers, $1.25 en montant.
Solanums, (Cerisier de Jérusalem), 50 cts. et plus.
Une spécialité de Bouquets et Dessins Fioraux.

Nous avons aussi de la laitue, persil, thym, etc, s'adresser à
L'Hôtel-Dieu Saint-Vallier,
Chicoutimi.

J.N.O. D903.

Grand "foreman" demandé

Une compagnie de pulpe demande un contremaître de chantier et offre un bon salaire avec position permanente. Offrir ses services et fournir références à

Lt-Col. L.-J. Marquis,
Ingénieur-forestier
90, av. Lockwell
QUEBEC.

23-30 j. 6-12 f. D. 978

A CHAMBORD

MARIAGE

Le 20 janvier, M. Henri Doré, fils de M. Jules Doré, conduisait à l'autel Mlle Alberta Côté.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCES

Le 22 janvier, M. et Mme Alfred Goulet ont fait baptiser une fille. Parrain et marraine: M. et Mme Edouard Girard.

Le 28 janvier, M. et Mme Jos. Doré ont fait baptiser une fille. Parrain et marraine: M. et Mme Henri Doré oncle et tante de l'enfant.

Le 30 janvier, M. et Mme Arthur Pruneau ont fait baptiser une fille. Parrain et marraine: M. et Mme Thomas Ringuette.

M. et Mde Blais, chef de gare, ont fait baptiser un fils. Parrain et marraine: M. Patrice Létourneau et Mlle Cécile Létourneau tante de l'enfant.

SEPULTURE

Lundi, le 3 courant ont eu lieu le service et la sépulture de M. Jos. Desbiens, de cette paroisse, âgé de 77 ans.

Nos sympathies à la famille.

LE TEMPS DU GRAND MENAGE ARRIVE

et vous aurez besoin de réparer vos murs et planchers.

N'oubliez pas qu'avec la peinture RAINBOW vous épargnerez du temps et de l'argent.

Demandez une feuille de couleurs afin de faire votre choix.

R.-C. JAMIESON & CO., Limited, Montréal.

COTE, BOIVIN & CIE, Inc., Dépositaires, CHICOUTIMI.

Ecole obligatoire

L'autorité temporelle (l'Etat) sera *seule* chargée du soin des pauvres et de l'organisation de l'enseignement scolaire qui sera *obligatoire* et gratuit. (Le protestant EBELIN, moine défroqué.—Cité par Mgr L.-A. Pâquet, p. 96).

La gratuité de l'école figure presquequ e partout, au nombre des articles du programme maçonnique (Mgr L.-A. Pâquet, p. 248).

L'Eglise a bien pu, parfois, user d'une certaine contrainte en faveur de l'enseignement religieux; on ne voit pas qu'elle ait travaillé, par l'amende et par la prison, à imposer à la jeunesse la science des lettres et des nombres.... Par contre nous savons,—et M. Guizot lui-même l'insinue assez clairement,—que de bonne heure la Réforme (protestante) s'est avisée de la contrainte scolaire comme d'un excellent moyen *d'action* et de *propagande protestante*.

Nous savons surtout qu'à la veille du jour où la Révolution allait l'insérer dans le code des lois françaises, l'ami de Voltaire, Frédéric II, l'établissait définitivement en Prusse d'où elle devait se répandre peu à peu dans toute l'Allemagne.

L'école obligatoire apparait donc comme le produit commun, pour ne pas dire suimultané, du césarisme protestant et de l'absolutisme jacobin.... Les héritiers de leur esprit et les continuateurs de leur œuvre, francs-maçons, radicaux, libre-penseurs n'ont eu garde d'en négliger l'emploi. (Mgr Pâquet, pp. 260.-261).

Le droit du père à diriger l'éducation de ses enfants est la condition même de l'existence de la famille toute entière fondée sur lui et sur son autorité. Toucher à ce droit directement ou indirectement constitué un véritable crime social.—(Paul Bourget).

L'Etat n'a pas plus le droit de s'immiscer dans la conduite des écoles ouvertes par les particuliers et par l'Eglise qu'il ne lui est permis de s'ingérer dans le gouvernement intérieur des familles ou dans la direction d'une entreprise privée quelconque. (Mgr L.-A. Pâquet, p. 298).

On a beau presser en tous sens les divers pouvoirs qui constituent l'Etat, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, jamais l'on n'en fera sortir la fonction éducatrice.—(Mgr Freppel).

Quand à l'Etat toute tentative faite par lui contre le libre exercice et les libres déterminations, en matière scolaire, de la puissance paternelle, mérite le nom de vexation et d'oppression. (Mgr L.-A. Pâquet, p. 262).

Le ministère précédent a mis à exécution une loi sur l'instruction obligatoire, bien qu'elle fut le produit d'une politique différente. J'appartiens au parti libéral qui a cru faire œuvre utile en créant cette loi. Après l'expérience qui vient d'être faite, je suis aujoourd'hui, d'avis que l'expérience n'a pas été heureuse et qu'il est désirable de laisser tomber la loi en désuétude. (M. Prack, *Lettre sur l'instruction publique en Hollande*, dans le *Bien Public* de Gand, 28 octobre 1905).

La situation est aujourd'hui (1904) à peu près ce qu'elle était avant l'application de la loi de 1882; une moyenne de 5% dans les campagnes, 10% dans les centres populeux ne fréquentent aucune école; et chose plus grave, 95 centièmes fréquentent d'une manière tout à fait insuffisante. (CASE, inspecteur général, France).

Pour notre part, nous croyons que les parents de nos jours sont, dans les circonstances ordinaires, tenus en conscience de fournir à leurs enfants l'avantage non seulement d'une éducation religieuse, mais encore d'une instruction profane au moins élémentaire; mais nous nions à l'Etat le droit d'intervenir à ce sujet par des lois pénales (R. P. Conway, *The respective righs*, p. 30).

Mgr Baudrillard écrit dans sa lettre-préface à l'ouvrage de M. F. Gibon: *Où mène l'Ecole sans Dieu*, écrit:

"Le gouvernement prétend favoriser le savoir et accroitre la force nationale." (C'est à peu près la prétention de nos champions de l'école obligatoire). "Vous démontrez que loin d'atteindre ce double but, il est arrivé à des résultats tout opposés. Vous le démontrez à l'aide de ses propres statistiques et des rapports des agents. La crise de l'enseignement primaire, le vagabondage scolaire, la faillite des commissions et des caisses scolaires amènent et expliquent un aveu comme celui de M. Briand: "La proportion des illettrés était de 14% en 1882; elle est, en 1900, de 25 à 30%."

Voilà, pour la France, l'efficacité de cette école obligatoire que veulent nous imposer le *Pays*, le *Monde Ouvrier*, l'*Autorité*; Damien Bouchard, le sénateur Dandurand et Cie.

De 1882 à 1900—en 18 ans—sous le régime obligatoire, le nombre des illettrés a doublé; il est monté de 14% à 25 et 30%. C'est Briand, un républicain qui est forcé de l'avouer!

Petite Rivière St-François

BAPTEMES

Le 25 janvier — Joseph-Arthur-Léopold, fils de Noël Bouchard et de M.-Lse Bouchard. Parrain: M. Léopold Bouchard, marraine: Mlle Aurore Bouchard, tante de l'enfant.

Joseph-Jean-René, fils de Michel Bouchard et de Lucia Simard. Parrain: M. Joseph Bouchard, marraine, Mlle M.-Lse Bouchard, tante de l'enfant.

SEPULTURE

Le 16 — Marie-Jeanne, fille de Joseph Lavoie, navigateur et de Flore Tremblay, âgée de 1 an.

Nos sympathies à la famille.

MARIAGES

Le 20 janvier M. Pitre Simard conduisait à l'autel Mlle Emma Bouchard. M. Léon Simard servait de témoin au marié et M. Joseph Bouchard accompagnait sa fille.

Le 27 janvier M. Michel Tremblay unissait sa destinée à celle de Mlle Rosianne Bouchard, institutrice.

Le même jour, M. Amable Bouchard convolait avec Mlle Olive Simard et M. Albert Bouchard avec Mlle Joséphine Simard.

Le 3 février M. Oscar Bouchard épousait Mlle Marie-Elise Tremblay.

M. Treflé Dufour, épousait Mlle Olive Tremblay, M. Hermenégilde Tremblay épousait Mlle Anna Bouchard.

Nos vœux de bonheur à tous ces jeunes époux.

EN VISITE

M. l'abbé A. Simard, curé de St-Ambroise, Chicoutimi, était de passage ici ces jours derniers, en promenade chez des parents.

M. et Mme Archange Lavoie, de Québec, accompagnés de leur fils sont venus passer quelques jours dans leurs familles.

Ils reviennent par voie de Panama

Quatre soldats de la province de Québec, les cadets S.-M. Elliot et W.-F. Ball, le troupier John Lindsay, tous trois de Montréal et le troupier T.-A. Walsh de Danville, reviennent actuellement des champs de bataille d'Europe par une route que peu de leurs compagnons d'armes ont suivie jusqu'ici, car quand ils seront de retour dans leurs foyers respectifs, ils auront couvert en une même fois une distance égale à la moitié de la circonférence du globe.

Embarqués à Liverpool à bord de l'"Empress of Asia" le 2 janvier dernier, en compagnie de plusieurs centaines de soldats de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta, ils ont passé par le canal de Panama et sont arrivés à Vancouver samedi le 25 après une traversée de 23 jours accomplie sans incident. On ne sait pas encore pourquoi ces soldats ont été renvoyés au pays par cette route, mais il n'est pas douteux qu'ils auront fait là un voyage tout à fait intéressant. Ils traverseront maintenant le continent à bord d'un des convois réguliers du Pacifique Canadien, de Vancouver à Montréal et sont arrivés probablement dans la métropole jeudi ou vendredi de la semaine dernière.

Avant la signature de l'armistice, le paquebot "Empress of Russia" de la Canadian Pacific Ocean Services Ltd, avait été amené sur l'Atlantique pour aider au transport des soldats américains en France. Ce navire reprendra maintenant son service régulier de passagers et de fret entre Vancouver et les ports de l'Orient.

Le "Bas-Canada"

Un nouveau journal, intitulé le *Bas-Canada*, paraîtra le 15 février prochain, à Montréal.

Son titre dit assez son but.

Ils sont déjà nombreux les partisans de l'organisation des provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Ile-du-Prince-Edouard, en pays autonome, sous la suzeraineté de l'Angleterre; mais ils n'ont pas d'organe particulier pour promouvoir leur magnifique projet politique.

Le Bas-Canada sera à leur disposition. Il les groupera, donnera un corps tangible à leurs idées et une forme publique à leurs résolutions.

M. Joseph Bégin en est le directeur.

Ses bureaux sont au No 45 de la rue Saint-Gabriel, Montréal.

L'abonnement est de deux piastres par année.

Vient de paraître

QUESTIONS SOCIALES ET OUVRIERES, par le R. P. H. Stanislas Prêtre des Frères de Saint-Vincent de Paul.

Cette brochure donne en quelques pages trop courtes un aperçu des différentes questions brûlantes au sujet du travail, du salaire, des rapports entre patrons et ouvriers, etc....

Ces idées sans être celles qui soat couramment émises étant solidement appuyées sur les documents pontificaux nous donnent des solutions justes et équitables de ces graves problèmes.

Nous souhaitons de voir cette brochure se répandre partout. Les prêtres y trouveront ce qui regarde les points les plus épineux des questions ouvrières, les patrons et les ouvriers y verront à la fois leurs devoirs et leurs droits, il n'est pas jusqu'aux hommes de loi qui pourront y lire un aperçu du contrat de travail base des lois ouvrières, plus rationel que celui qu'on voit dans le droit romain et le Code Napoléonien.

Cette brochure se trouve en vente au Patronage de Lévis, P. Q. au prix de 25 sous l'exemplaire. Pour la propagande on peut demander des conditions spéciales, nous savons qu'elles sont exceptionnelles.

A vendre

Un jeune taureau, Ayrshire pur sang. Plusieurs taures descendant de notre taureau "Riverside Champion", C. A. B. A. 53542. Analisés contre la tuberculose.

Tous à vendre immédiatement sans autre annonce.

Le Surintendant, Price Farm,
KENOGAMI
30 j. 6. f. D. 990

"Thadée Brisson, Limitée"

Avis est donné au public que en vertu de la loi des compagnie de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-cinquième jour d'octobre 1918, constituant en corporation MM. Thadée Brisson, entrepreneur; Charles Brisson, Henri Tremblay, commis, Joseph Grenon, entrepreneur et Edgar Gravel, commis, tous de la ville de Chicoutimi, dans les buts suivants:

Fabriquer, vendre, échanger et réparer de toute façon les automobiles, motocyclettes, autobus ainsi que les autres véhicules-moteurs de toute nature et description, et leurs accessoires;

Acquérir, construire, entretenir des bâtisses, magasins, garages pour remiser, prendre soin et garder à bail ou autrement les automobiles motocyclettes;

Acheter, couper et fabriquer toutes espèces de bois de commerce;

Faire le commerce de bois en général;

Faire le commerce général en gros et en détail de marchandises sèches, épiceries, quincailleries et autres effets de commerce;

Construire, posséder, acquérir et céder par vente, bail ou autre titre de quelque nature qu'il soit, des forêts, terrains, pouvoirs d'eau, moulins et magasins;

Faire le flottage du bois;

Faire le commerce d'entrepreneur pour les travaux de tous genres, soit en bois, en fer, en béton ou autrement;

Acheter, louer ou autrement acquérir les propriétés mobilières ou immobilières dont la corporation aura besoin pour atteindre ses fins;

Faire tous autres actes découlant des objets de la compagnie ou qui seront de nature à les atteindre, sous le nom de "Thadée Brisson, Limitée", avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cinquante piastres ($50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Chicoutimi, dans le district de Chicoutimi.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-cinquième jour d'octobre 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

1055 44-2
23-30 j. 6-12 f. D. 982

Bouchardises

En créant M. C.-J. Magnan Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, le Pape voulait honorer un des catholiques québécois les plus méritants. Depuis plus de trente ans, M. Magnan, les suivant traces d'Ozanam, s'est dévoué sans compter au soulagement des pauvres dans la Société Saint-Vincent de Paul—dont il est aujourd'hui le président général. Instituteur, professeur au Patronage de Québec, et, depuis très longtemps, à l'Ecole normale Laval; enfin, inspecteur général des Ecoles, M. Magnan a acquis dans les questions d'éducation une compétence peu commune, couronnée par le prestige d'un inlassable dévouement. Car, quoi qu'on dise, on ne persiste pas la vie entière dans l'enseignement sans constater que le succès éducationnel est affaire de dévouement plus encore que de salaire, n'en déplaise à certaine école. Catholique et patriote, M. l'inspecteur général s'est fait une spécialité de venger le régime scolaire confessionnel de sa province contre le dénigrement systématique.

C'est lui qui a crié avec le plus d'autorité: *Honneur à la province de Québec!*

Les huées des gens de l'étoffe du *Pays* n'ont pu étouffer cette généreuse acclamation.

Eh, donc! contre cet homme dont le mérite, le prestige et l'autorité contrecarrent les projets de dénigreurs de notre province, il fallut recourir aux grands procédés de l'école: au mensonge, à l'injure, à la calomnie.

Damien Bouchard, député-maire, a fait éclater, en plein parlement, la haine baveuse qu'alimente son impuissance à renverser les travaux de défense élevés par M. Magnan autour de nos écoles. Damien s'était mis à couvert de l'immunité parlementaire; mais lui seul a été éclaboussé. M. Magnan a répondu tout de suite dans les journaux, clouant le dénigreur au pilori de l'opinion. Le fait est que la tâche était facile à M. l'inspecteur général. La dignité de son caractère, son intégrité, ses mérites immunisaient l'opinion de ses concitoyens contre les dards du député masskoutain.

Quand à nous, si nous avons traité du sujet, ce n'est pas parce que, à notre avis, M. Magnan avait besoin de défense, mais plutôt pour signaler à nos lecteurs l'odieux des procédés de l'école *Bouchard*.... procédés qui méritent de porter son nom: bouchardises!

Tribune libre

Jonquière, 1er février 1919

M. le directeur du *Progrès*

Ayant eu connaissance dans votre journal, Le *Progrès du Saguenay*, que la ville de Jonquière avertissait les résidents de ne pas jeter la neige qui se trouve sur les couvertures, je suis à me demander: Où va-t-on la mettre, cette neige? Est-ce dans notre poche? Est-ce dans le grenier? Faut-il la tasser dans nos remises?

Elle est déjà assez embarassante l'hiver, sans qu'il faille la conserver pour l'été! pour ce temps-là nous avons un bon marchand de glace: il est capable de nous donner des rafraichissants.

Ce n'est pas assez de payer des taxes très élevées, d'après des évaluations fabuleuses; il faudrait encore laisser écraser nos résidences sous le poids de la neige et tout cela pour faire vivre des employés, que l'on paie à se promener dans la rue avec une pelle sur l'épaule la pipe en bouche.

Voilà! Chers contribuables, payez toujours, le Conseil a plus de pitié pour les pelleteurs de neige, que pour vous. Pourtant depuis le commencement de l'hiver on n'a pas eu de neige à venir jusqu'à la date du 17 janvier. Ils ont été, à ne rien faire, ces dits employés, et voilà qu'une bordée arrive: *Vlan!* voilà les employés en ébuition.

Voilà, contribuables, si j'ai un conseil à vous donner, mettez la neige dans le feu pour satisfaire ces messieurs et payez toujours.

Un contribuable de Jonquière.

Propagande canadienne-française

Un correspondant du *Devoir* propose à ses compatriotes de profiter de l'organisation déjà existante au profit des conscrits, pour adresser en France des journaux canadiens-français, et rester ainsi en bonnes relations avec nos cousins de là-bas. C'est une idée qui ne manque pas de bon sens. Pour sa part, le *Progrès du Saguenay* n'y a aucune objection: bien au contraire. Il se flatte d'avoir plusieurs lecteurs en Europe, mais il est prêt à en accepter encore d'autres.

A STE-CROIX

Le 3 février dernier M. Théodore Boudreault, fils de M. Dydime Boudreault, conduisait à l'autel Mlle Yvonne Plourde, fille de Mme Vve Joseph Plourde, tous deux de cette paroisse.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

A LA MODE

L.-H. Carrier Ltée

UNE SEMAINE

AU CHIFFRE 19

avant l'inventaire,

CHEZ

L.-H. CARRIER Ltée

Coton jaune valant 25 pour	19c.
Flanellette valant 25 pour	19c.
Coton à tablier valant 25 pour	19c.
Coton blanc (Shirting) valant 25 pour	19c.
Toile à rouleaux valant 25 pour	19c.
Casques en vison valant 25.00 pour	19.00
Set en loup noir valant 25.00 pour	19.00
Pardessus pour hommes valant 25.00 pour	19.00
Habillements serge valant 25.00 pour	19.00

L.-H. CARRIER, Limitée

Rue Racine, Chicoutimi.

La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord

Corporation ouvrière autorisée par charte spéciale le 21 décembre 1912

Société de secours mutuels, de prévoyance, d'économie domestique et sociale et d'organisation du travail.

OBJET DE LA SOCIETE: protection, défense et développement des intérêts religieux, moraux et économiques de ses membres.

POUVOIRS ET PREROGATIVES des plus étendus pour atteindre ses fins, notamment; d'établir des caisses de secours des coopératives de production et de consommation, des écoles techniques et des arts et métiers, des bureaux de placement, etc.

SUCCURSALES à Jonquière, Kénogami, St-Alphonse, Val-Jalbert et St-Alexis.

Siege Social: Chicoutimi, Qué.

BUREAU DE PLACEMENT

TEL. SAG.-QUE. 75 L. D. COIN DES RUES CARTIER ET MONTCALM

JOS. M[illegible]ARD, président
DANIEL [illegible] OUELLET, secrétaire-trésorier

HENRI JALBERT

Assortiment complet d'articles de Ferronnerie et de Plomberie.

Spécialité: Matériaux de construction.

GARNITURE (packetage) de moteurs à essence (engins à gasoline), et accessoires, batteries, graisse, huile.

Vous trouverez toujours à mon magasin, les fameuses peintures BRANDRAM-HENDERSON, MARTIN-SENOUR, et CANADA PAINT.

Economisez donc en peinturant votre Auto vous-mêmes. J'ai un choix varié D'EMAIL et tout l'outillage nécessaire pour repeindre votre auto à neuf.

Au plus bas prix du marché.

NOUS SOLLICITONS VOTRE VISITE.

HENRI JALBERT, CHICOUTIMI.

COTÉ, BOIVIN & Cie,

(ENREGISTRÉE)

CHICOUTIMI :-: ROBERVAL

IMPORTATEURS

De quincaillerie, ferronnerie, matériaux de construction, etc., etc.

MARCHANDS EN GROS

De provisions, grains, graines de sémence et autres, épicerie, tabacs, cigares et cigarettes, bonbons, sucre, farine blé-d'Inde, avoine, moulée, son, etc.

Charbon anthracite et à vapeur.

NOUS SOLLICITONS VOS COMMANDES

Lisez toutes les pages du "Progrès du Saguenay", elles sont intéressantes

Alexandre Vezina

MANUFACTURIER DE

Monuments funéraires

Monuments de tous les styles

Marbres et granits de toutes les nuances

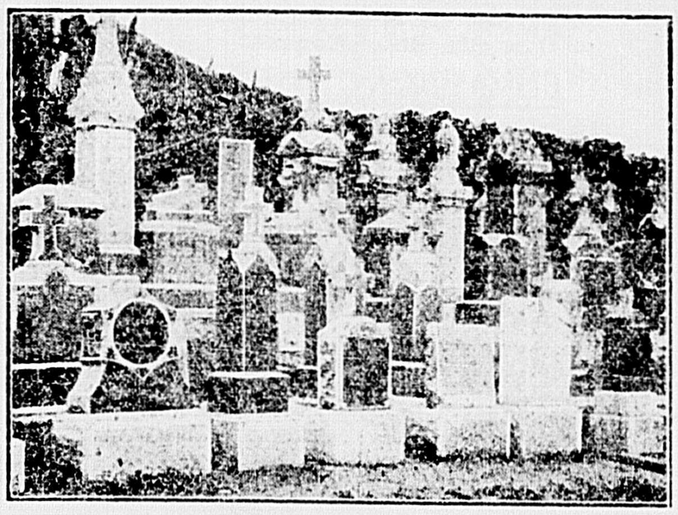

Commandes exécutées promptement. Réparation et posage des monuments au cimetière.

Venez visiter nos ateliers
Ou demandez nos catalogues

A. VÉZINA
Rue Bégin
CHICOUTIMI.

1 MOIS D53

Au Congrès de la Paix

CE QUE RECLAME CHAQUE NATION

Les délégués des cinq grandes nations alliées d'abord et les délégués des petites nations ensuite viennent de faire connaître au monde ce que leurs pays respectifs réclament au Congrès de la paix. Voici la substance de ces réclamations.

POUR LA FRANCE

La France réclame l'Alsace-Lorraine, le recul de sa frontière jusqu'au Rhin, l'annexion du bassin de la Sarre, la création de la Prusse rhénane et du Palatinat en états tampons, la faculté pour les habitants de la rive gauche du bas-Rhin de se donner à la France ou à l'Allemagne, soixante-six billions de francs d'indemnités, et la tutelle de la Syrie jusqu'à ce que ce pays soit capable de se gouverner lui-même.

POUR LA GRANDE-BRETAGNE

L'Angleterre prendra pour l'Australie les pouvoirs de mandataires sur les îles allemandes situées au sud de l'équateur et sur l'Afrique Allemande du sud-ouest pour l'Union du Sud-Africain. Elle aura aussi les pouvoirs de mandataire sur l'Afrique orientale allemande et sur certaines parties de l'Arabie. Elle a des prétentions sur la Mésopotamie. L'Angleterre va réclamer des indemnités pour les dommages causés par les raids aériens et par la guerre sous-marine. Elle veut la formation immédiate de la Ligue des nations; sur le continent, elle ne veut qu'une paix juste et durable basée sur les principes de l'autonomie et que la liberté internationale du transport par voies ferrées et par canaux.

POUR L'ITALIE

L'Italie réclame le Trentin jusqu'à Brenner, Trieste, l'Istrie, Fiume, Zara, Sebnico et plusieurs îles de la Dalmatie, Avlona et ses environs, le prolectorat de l'Albanie et la possession des anciennes îles turques de la Mer Egée. De plus, elle réclame l'Adalia, si l'Angleterre et la France s'emparent de territoires en Asie Mineure. Elle veut que la Dalmatie soit neutre ou italienne. Si la France et l'Angleterre agrandissent leurs possessions africaines, l'Italie réclamera la possession de Tripolie et de l'Erytrée.

POUR LA BELGIQUE:

La Belgique réclame 15 milliards de francs des Allemands en réparation des dommages qu'elle a subis Elle exige de l'Allemagne la restitution de tout le matériel volé chez elle. La Belgique, en réaffirmant son indépendance complète, désire la rive droite de l'Escaut, et la péninsule de Maestrick. Elle désire aussi que, par un plébiscite, le Luxembourg ait la faculté de garder son autonomie ou de s'unir à la France ou à la Belgique. Ces demandes sont en conflit avec les intérêts de la Hollande, mais celle-ci serait disposée à réviser le traité de navigation sur l'Escaut en faveur de la Belgique.

POUR LA ROUMANIE

La Roumanie veut conserver la partie de la Bessarabie qu'elle possède ainsi que la Dobroudja méridionale qui la rendraient maitresse de l'embouchure du Danube. Elle veut l s'annexer la Bukovine, la Transylvanie et une partie du Banat.

POUR LA SERBIE

La Serbie veut s'annexer la Bosnie et l'Herzégovine Elle considère que l'incorporation de la Croatie à la Yongo-Slavie est une question relevant des Slaves du sud. Les divergences d'opinions et d'aspirations dans les Balkans rendent très difficile l'expression précise de leurs volontés.

POUR LA BULGARIE

La Bulgarie, bien qu'elle ait capitulé sans condition, aspire à reculer ses frontières du côté de la Macédoine méridionale, le long de la côte de la Mer Egée et en Thrace.

POUR LA TCHECO-SLOVACHIE

Ce nouvel état sera découpé presque entièrement à même l'Autriche-Hongrie. Elle veut une lisière de territoire sur le Danube et un accès à l'Adriatique. En ce pays comme dans le précédent, les aspirations viennent en conflit avec celles de tous les peuples voisins.

POUR LA POLOGNE

La Pologne essaie avec une trop faible armée de conquérir des territoires autour d'elle. Elle désire la Galicie orientale, y compris Lemberg. Cholm et Vilna. Elle conteste à l'Allemagne la Silésie allemande, la Posmanie, la Prusse occidentale et Dantzig pour avoir un accès direct à la mer.

POUR LE JAPON

Le Japon désire garder les îles du Pacifique situées au nord de l'équateur et appartenant à l'Allemagne. Il ne désire faire aucune conquête en Chine. Il est disposé à intervenir en Russie si on le lui demande.

POUR LA CHINE

Elle réclame des garanties contre l'impérialisme ou l'agression des pays étrangers et elle veut pouvoir imposer des droits plus élevés sur les importations. Elle réclame la rétrocession de Kiao-Tchéou.

POUR LA SUISSE

La Suisse est le seul pays neutre qui ait fait part de ses désirs à la Conférence de la paix. Elle désire faire partie de la Ligue des Nations, mais ne veut pas s'engager à prendre les armes contre la France, l'Allemagne ou l'Italie, à cause de son hétérogénéité. Elle veut la neutralisation du Rhin, ce qui lui donnerait accès à la mer.

POUR LA SCANDINAVIE

Les trois pays de la Scandinavie ont des aspirations territoriales plutôt modestes. Le Danemark désire s'annexer le Sleswig septentrional. La Norvège a des prétentions vagues sur le Spitzburg. La Suède désire s'annexer les îles Aland ce qui est contraire aux intérêts de la Finlande.

Le principe a été admis au Congrès que l'on n'exigerait de l'Allemagne, en argent, que la réparation des dommages. Maintenant que les ambitions des peuples à l'endroit de l'Allemagne ou à l'égard les uns des autres sont connues, il va falloir concilier tout cela: la besogne ne sera pas toujours très facile.

Plus naif qu'on pensait

Dans un article publié il y a un mois, le *Progrès du Saguenay* affirmait que les ennemis de notre nationalité ont des complices chez nous dans la personne des radicaux qui déblatèrent contre nos institutions les plus sacrées. M. Damien Bouchard vient de confirmer par un acte de lâcheté la vérité de notre affirmation.

Au milieu d'un discours prononcé devant un auditoire en grande majorité englais, le député de Saint-Hyacinthe a déclaré que les métiers les plus répandus chez les canadiens-français étaient ceux de porteurs d'eau et de cordonniers.

Nous ne sommes pas surpris d'apprendre que M. Bouchard, en désespoir de cause, est allé se recommander aux Anglais de cette province pour sauver sa barque en péril. Mais ce qui est inconcevable, c'est que M. Bouchard soit entiché de sa marotte au point d'oublier qu'en méprisant ses compatriotes devant les Anglo-Canadiens il se comporte comme un calomniateur, comme un lâche, comme un sans-cœur.

Nous voulons croire que, avec une forte dose de bonne volonté il y a moyen d'interpréter ces paroles de manière à y voir une plainte irréfléchie plutôt que du mépris; mais la parole est dite et les Anglais—qui ne sont pas tous nos amis—peuvent aujourd'hui invoquer comme argument l'aveu d'un député canadien-français, s'ils veulent démontrer notre infériorité.

Presque tous nos ennemis, lorsqu'ils nous persécutent, prennent des allures de grands seigneurs philantropes et feignent de vouloir améliorer notre "pénible" condition. C'est exactement aussi l'attitude de M. Bouchard. Nous nous refusons à croire qu'il soit complice volontaire des ennemis de notre nationalité, mais force nous est d'avouer qu'il fait admirablement bien leur jeu. Dans leur lutte anti-française, nos ennemis semblent s'être réservé le rôle intelligent et avoir choisi comme instrument . . . le plus fameux des "porteurs d'eau".

Quand on n'a rien à dire, on fait mieux de se taire; et lorsqu'on n'a pas autre chose que des sottises à débiter, on doit encore se taire. que M. Bouchard fasse donc de ce principe la norme de sa vie. Il en profitera lui-même, ainsi que ses compatriotes.

Jean-Baptiste CONSTANT

PERCLUS DURANT TROIS ANS

Le Rhumatisme le cloue au lit jusqu'à ce qu'il prenne "FRUIT-A-TIVES".

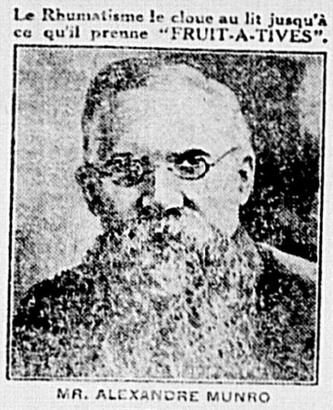

MR. ALEXANDRE MUNRO

R.R. No. 1 Lorne, Ont.

"Le *rhumatisme* m'a cloué sur mon lit pendant trois ans. Durant ce temps, j'ai été traité par plusieurs médecins, et j'ai essayé presque tout ce que je voyais dans les annonces comme remède au rhumatisme, sans aucun bon résultat.

Enfin, je résolus d'essayer 'Fruit-a-tives'. Je remarquais déjà une amélioration avant d'avoir pris la moitié du contenu de la boite; la douleur n'était pas aussi forte, et les enflures diminuaient.

J'ai continué à prendre ce remède aux fruits, ma santé s'améliorant constamment, et aujourd'hui je puis marcher deux milles et faire de petits ouvrages aux alentours."

ALEXANDRE MUNRO.

50c. la boite, 6 pour $2.50, boite d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou chez Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Assemblée de la chambre de commerce du Saguenay

Une assemblée de la Chambre de Commerce du Saguenay aura lieu, à Chicoutimi, en la salle de l'Hôtel de Ville, lundi le 10 de février courant.

L'assemblée aura lieu aussitôt après l'arrivée du train de Québec.

Tous les membres sont priés d'y assister, sans autre avis. Des vœux sur l'agriculture, la colonisation, l'industrie susciteront d'intéressantes discussions.

Il sera aussi question de l'établissement des chemins doubles en hiver, du prolongement du Chemin de fer Canadien Nord, branche de Chambord-St-Félicien, jusqu'à la Chute à l'Ours, de la construction de nouvelles voies d'évitement dans la cour de la station de Chambord, du nouveau service de navigation sur le Saguenay, etc, etc.

Encan! Encan!

Superbe Occasion

RE: THS-LOUIS JEAN

A Bagotville, le douzième jour de février 1919, à 9 heures de l'avant-midi, dans le magasin autrefois occupé par M. Agésilas Lepage, sera vendu aux enchères publiques tout le fonds de commerce cédé par le failli, comprenant:

1.—2 magnifiques pianos, dont un automatique.

2.—4 tables de pool et accessoires.

3.—1 machine pour vues animées.

4.—Cigares, cigarettes, bonbons, chocolats, pipes, pommes, oranges etc. etc.

Conditions de vente: comptant.

L.-A. VEZINA,
Curateur

30 jan. 6 fév. D. 956

Grève en Angleterre

La plupart des grandes villes en Angleterre souffrent affreusement des grèves. A Londres, tous les employés de tramways ont abandonné leur poste, les ouvriers travaillant à la réparation des navires menacent d'en faire autant. Les grévistes se proposent de tendre la main aux ouvriers irlandais, ce qui serait très dangereux pour l'Angleterre en ce moment où l'Irlande s'agite contre elle.

A Glasgow, le gouvernement a dû envoyer des troupes pour maintenir l'ordre; mais on craint que cette garde militaire soit plutôt de nature à augmenter l'effervescence des esprits.

A Belfast, la situation s'aggrave de jour en jour. Les grévistes empêchent par la force les patrons d'entrer dans leurs usines. Ils menacent le gouvernement anglais qui retarde d'intervenir en leur faveur.

L'évêque de Londres prétend que les grèves actuelles sont dues à une réaction du peuple qui veut vivre mieux que durant les quatre dernières années.

Les ouvriers en certain endroits, sont opposés à cette grève. Quoi qu'il en soit, la situation ouvrière est extrêmement grave en Angleterre et plusieurs personnes renseignées craignent de gros bouleversements sociaux.

L'Angleterre est conduite par un ex-révolutionnaire auquel il ne manque pas de rester quelque chose de radical. Lloyd George a fait durant la guerre plus de concessions aux socialistes que ceux-ci n'en avaient jamais eu. Il n'est pas impossible que les socialistes deviennent encore plus exigeants même à l'égard de leur généreux protecteur. Plus on a de ficelle, plus on veut en avoir, les socialistes autant et plus que les autres.

A JONQUIERE

Mme Auguste Fraser et Mlle Alice Fraser du Cap St-Ignace, sont à Jonquière les hôtes de M. et Mme J.-O. Fraser et de M. et Mme Ulysse Gagnon

MM. A. Langlais, avocat, et Onésime Tremblay, avocat, de Chicoutimi, étaient de passage en notre ville vendredi par affaire.

Le magistrat du district M. R. Bergeron était aussi en ville par affaire.

Vendredi le 3, a eu lieu l'enquête préliéminaire au sujet d'un polonais de Kénogami accusé d'avoir mis le feu au camp d'un compatriote du même endroit. Le magistrat a renvoyé la plainte après qu'il eut été prouvé qu'il n'y avait pas matière à procès. M. Onésime Tremblay était l'avocat du demandeur et M. Langlais celui du défendeur.

Samedi matin, on signala un commencement d'incendie chez M. Abraham Girard, rue du Pont, causé par un poêle surchauffé. En peu de temps tout fut sous contrôle. Les dommages sont peu considérables.

M. P. Gagné et Mlle Marie-Ange Gingras, de Chicoutimi-Ouest sont en visite pour quelques jours chez M. Willie Lafleur.

Quelques restaurateurs semblent oublier qu'un règlement les oblige de n'ouvrir leurs portes les dimanches et les fêtes d'obligation, qu'à 8 heures p. m. Afin de leur éviter des désagréments nous les avertissons qu'ils se conforment de bonne grâce au règlement car si les plaintes se renouvellent les autorités se verront forcées d'y voir.

M. J.-G. Verreault et sa famille sont partis dimanche soir pour Québec où ils résideront à l'avenir.

M. D. Tremblay a fait l'acquisition de la magnifique propriété que le notaire Verreault possédait sur la rue St-Dominique.

M. Benjamin Bouchard, de St-Cœur de Marie était de passage parmi nous ces jours passés.

M. D'Auteuil de la "Quebec Preserving" était en ville lundi dans l'intérêt de la maison qu'il représente.

Dimanche le 26 janvier dernier M. et Mme Jos. Breton, boulanger, donnaient une jolie partie de "euchre". M. et Mme Breton reçurent leurs invités avec toute l'amabilité qu'on leur connait. A minuit Mme Breton servit un succulent goûter. Parmi les invités on remarquait: MM. et Mmes Eug. Emond, J.-B. Bergeron, maire, Amédée Bergeron, E. Bergeron M. D., Pierre Bergeron, Adélard Harvey, Ulice Larouche, Jos. Tremblay, forgeron, Fortier, Dallaire, Mme Lespérance, Delphis Gauthier, boulanger, M. le notaire Bergeron, M. et Mme Wm McLean, boulanger, Chicoutimi, Mme J. Bergeron, Mlle Eva Paré, M. Ernest Tremblay, marchand, M. Dumas, tailleur, M. Godefroid Lachance et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Merci aux généreux organisateurs.

M. Abel Tremblay, autrefois de Port-Alfred est maintenant installé parmi nous. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

Mlle Ida Garneau, de Kénogami, est revenue de Port-Alfred accompagné de M. Abel Tremblay.

NAISSANCE

Joseph-Wilfrid-Léon-Paul, enfant de M. et Mme Henri Côté. Parrain et marraine: M. et Mme Wilfrid Duchaine, de St-Bruno.

Terre à vendre

A Jonquière une terre à vendre, à deux milles et demi de l'Eglise, dans le rang St-François (Petite Société) un lot et demi de terre, avec roulant, machines agricoles, chevaux, vaches, moutons, porcs, (etc).

Je peux vendre aussi séparément.

S'adresser à

Joseph-Octave BELLEY,
JONQUIERE.

1 fs. D. 999

A VENDRE

Pour cause de mortalité, l'Hôtel Commercial à Bagotville est offert en vente à des conditions faciles. Pour informations, s'adresser sur les lieux ou à

P.-E. AMIOT,
bureau du gouvernement
CHICOUTIMI

J.n.o. D. 964

Dernières nouvelles

La rumeur circule à Londres que le professeur Edward de Valera, le chef du Sinn Fein, détenu à Londres depuis le printemps par ordre des autorités impériales, s'est évadé de l'endroit où il était interné. De Valera, malgré son internement, fut choisi par le peuple irlandais *comme délégué irlandais à* la conférence de la paix. S'il est vrai que Valéra s'est évadé, c'est que les Irlandais sont à la veille de faire sensation et ils auraient alors pour les favoriser les grèves qui paralisent actuellement l'Angleterre.

Le Conseil Supérieur de la Société Saint-Vincent de Paul du Canada, à une réunion spéciale nombreuse vient d'adopter une résolution énergique protestant contre les paroles du député de Saint-Hyacinthe qui avait bassement et lâchement insulté son président pendant un discours prononcé la semaine dernière en Chambre.

Le *Temps*, de Paris, publie le texte du traité secret conclu entre la Roumanie et les pays alliés avant son entré dans le conflit. Dans le temps, on disait que la Roumanie ne faisait la guerre que pour sauver la civilisation; mais on constate aujourd'hui par ce traité qu'elle aspirait beaucoup à certaines conquêtes. On s'attend à ce que plusieurs traités de ce genre soient dévoilés prochainement. Comprendra-t-on, enfin, que la diplomatie secrète a joué un peu trop avec notre patriotisme et nos fils durant ces quatre dernières années?

Les nouvelles qui nous arrivent du Portugal sont contradictoires. Toutefois, il semble que le mouvement royaliste prend de l'extension chaque jour.

Au Congrès de la paix, il est décidé maintenant entre les délégués britanniques et ceux du Royaume-Uni, que les Dominions britanniques seront représentés à la Ligue comme les autres pays.

Nous sollicitons la comparaison

N'est-ce pas là le meilleur moyen de vous prouver la valeur incontestable de notre "Phonola?"

Nous vous invitons à comparer notre machine avec tout autre phonographe. Vous vous convaincrez que la tige sonore et le reproducteur du "Phonola" sont ce qu'il y a aujourd'hui de plus parfait sur le marché. Le "Phonola" joue tous les records-disques sans exception et cela sans grincements aucuns ou autres bruits désagréables. Le moteur est silencieux. Le cabinet est d'un dessin soigné et d'un fini irréprochable. Plus votre appréciation de la musique sera difficile, plus vous apprécierez les qualités du

"Phonola" REGISTERED

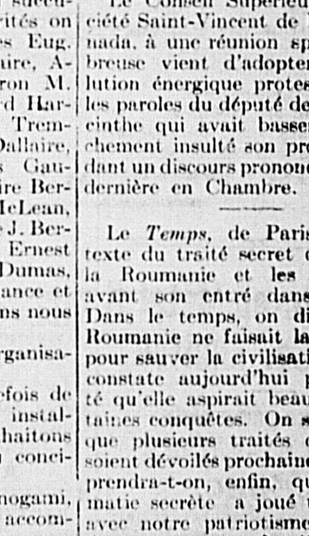

Modèle "Duc"
$108.

Le prix du "Phonola" est de $10 à $25 moindre que le prix des autres phonographes de même valeur. Nous fabriquons les "Phonolas" au Canada dans nos deux grands ateliers à Kitchener et à Elmira.

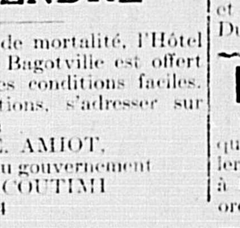

Records-Disques Doubles "Phonola" 90c.

Le modèle illustré ci-contre est un de ceux les plus populaires. C'est un grand cabinet de 42⅜ pouces de hauteur, 18¼ pouces de largeur, 20¼ pouces de profondeur. En acajou, chêne ou noyer. Toutes les pièces en métal sont nickelées. Le moteur est à double ressort.

Autres modèles "Phonola" de $25 à $310.

LES RECORDS "PHONOLA" SONT TRES POPULAIRES

La demande est plus considérable tous les mois. Ils sont reproduits au moyen d'un saphir, de sorte que vous n'avez pas d'aiguilles à changer. Une nouvelle liste de ces records-disques doubles est imprimée tous les mois. Voyez la marque de commerce "Phonola" sur les disques.

AUX MARCHANDS:—Il y a des localités au Canada où nous avons besoin de bons représentants. Ecrivez pour plus de détails.

The Phonola Co. of Canada, Limited
Kitchener, Ont.

Représentée par

C.-A. BOILY, marchand, Chicoutimi

ACHETEZ DES TIMBRES D'EPARGNE DE GUERRE
W S S

UN REMEDE POUR LE FOIE

Des dérangements du foie sont souvent causés par des aliments mal digérés qui surchargent les organes destinés à éliminer les résidus qui s'y forment. Aidez votre estomac à bien digérer sa nourriture en prenant 15 à 30 gouttes de l'Extrait de Racines connu sous le nom de Sirop Curatif de la Mère Seigel et bientôt vous ne souffrirez plus. Procurez-vous l'original. 7

CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY

HORAIRE No. 30

Prenant effet à 12.01, le 6 octobre 1918

Départ de BAGOTVILLE

Les lundis, mercredis, vendredis et samedis à 6.45 a.m.

Les mardis et jeudis seulement à 6.00 a.m.

Le dimanche seulement à 6.45 a.m. et 5.30 p.m.

Départ de CHICOUTIMI-OUEST

Tous les jours excepté le dimanche, à 7.20 a.m. et 7.00 p.m.

Le dimanche seulement à 7.20 a.m., 8.20 a.m., 6.45 p.m., et 7.35 p.m.

Départ du BASSIN

Tous les jours excepté le dimanche à 6.50. p.m.

Le dimanche seulement à 8.10 a.m. et 7.30 p.m.

Départ de LATERRIERE

Les mardis et jeudis à 7.02 a.m. et 7.50 p.m.

Le dimanche seulement à 9.10 a.m. et 6.29 p.m.

Notes: Les trains de la compagnie font raccordement avec le convois du Canadien-Nord à Ha! Ha! Bay Jct.

Les trains de la Compagnie ne vont à Laterrière que les mardis, jeudis et dimanches seulement.

J.-A. VALLERAND.
Surintendan

Quebec Scrap Metal & Paper Co. Limited

MARCHANDS-GENERAUX

148 RUE ST-VALIER

QUEBEC.

Nous achetons et payons le plus haut prix pour vieux cuir, plomb, zinc, claques, crin de cheval et de bête à corne, cordage, barils vides d'huile et peaux vertes.

Nous vendons aussi les papiers à construction.

DEMANDEZ NOS PRIX.

PACIFIQUE CANADIEN

VACANCES D'HIVER

Taux réduits actuellement en vigueur pour LA FLORIDE-- LA GEORGIE -- LES CAROLINES-- LA LOUISIANE et autres Etats du Sud, aussi pour LES BERMUDES -- PANAMA -- CUBA -- INDES OCCIDENTALES.

Billets de retour en vente pour LA CALIFORNIE ET LA COTE DU PACIFIQUE.

Bureaux des Billets : 30, rue St-Jean Chateau Frontenac et Gare du Palais, Québec. **CHAS.-A. LANGEVIN,** Agent du Trafic-Voyageurs. Agence générale de chemins de fer et lignes de paquebots océaniques.

S. V. P.

Envoyez-nous vos courriers, correspondances, copie d'annonces, au plus tard, par la malle du mardi soir. Ce qu'il y a de mieux, c'est de les mettre au train du lundi.

Il nous est impossible de publier ce qui arrive le mercredi.

N. B. Signez vos écrits de votre nom.

A ALBANEL

INCENDIE

Dimanche le 19 courant pendant la grand'messe un incendie a complètement rasé la résidence de M. Jos. Lavoie, cultivateur. Le feu a été découvert par une personne qui gardait à l'étage supérieur, vers 10½ hrs, il était déjà impossible de pénétrer à cet étage. On a réussi à sauver presque tout le ménage du propriétaire, mais tous les ménages de MM. Jos. Ouellet et Amédée Lavoie, locataires au deuxième étage, ont été détruits. Ces deux jeunes familles n'ont conservé que le linge qu'ils avaient sur eux au moment de l'incendie.

On nous dit que M. Jos. Lavoie a une assurance de $400.00 sur sa maison.

Bilan de la fromagerie coopérative du village pour la saison 1918. Lait reçu 1,502,401 livres; fromage fabriqué, 153,468 livres; montant de vente $34,413.06; argent distribué aux patrons $29,991.74.

Nous n'avons pu nous procurer le bilan des deux autres fabriques qui doivent recevoir à deux plus de la moitié du lait de la paroisse.

On voit le progrès réalisé depuis deux ans, alors que la seule fabrique en opération distribuait aux patrons $6,200.00.

BAPTEMES

Le 12 janvier — Jos.-Ls-Paul, enfant de Louis Gosselin et de Eva Fontaine. Parrain et marraine: M. et Mme Jos. Fontaine, oncle et tante de l'enfant.

Le 15 — Joseph-Antonio-Edgar, enfant de M. et Mme Jos. Parent. Parrain: Emile Girard, marraine: Melle A. Ritcher.

Le 17 — Marie-Ange, enfant de Siméon Lambert et de Rose-Alma Dubois. Parrain et marraine: M. et Mme Nazaire Lambert, grands-parents de l'enfant.

Le 24 — Marie-Adélia-Cordélia, enfant de M. et Mme Olivier Brousseau. Parrain: M. Etienne Rochette, marraine: Mlle Ida Brousseau, sœur de l'enfant.

Le 28 — Jos.-Lorenzo, enfant de M. et Mme Aristide Proulx. Parrain et marraine: M. et Mme Laurent Roy. C'est le dix-septième enfant de M. et Mme Proulx. Nos félicitations.

M. et Mme Eugène Ouellet ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 1er février sous les noms de Joseph-Pierre-Eugène. Parrain: M. Eugène Tremblay, constable de Québec, marraine: Mlle Ernestine Tremblay, de Baie St-Paul, oncle et tante de l'enfant.

A ST-CYRIAC

NAISSANCE

Le 22 janvier — Marie-Louise-Marthe-Yvonna, enfant de M. et Mme Eugène Potvin. Parrain et marraine: M. et Mme Eugène Emond.

VILLAGE D'HEBERTVILLE

NAISSANCE

Le 2 février — Louis-Georges, enfant de M. et Mme Thomas-Louis Fortin. Parrain: Hermel Villeneuve marraine: Dianne Fortin, tante de l'enfant.

A LATERRIERE

NAISSANCES

GAUTHIER, 1er janvier — Joseph-Georges-Etienne, enfant d'Ernest Gauthier et de Laura Emond. Parrain: M. Jules Gauthier, notaire; oncle de l'enfant, marraine: Mlle Cédulie Côté.

DESBIENS, 2 février — Jos.-Elie-Florent, enfant de Jos.-Elie Desbiens et de Blanche Fournier. Parrain et marraine: M. et Mme Achille Fournier, grands-parents de l'enfant.

DE PASSAGE

MM. Hermel Côté, de la Banque Molson, Chicoutimi et Patrick Gagné de la Banque Nationale St-Alphonse, étaient dans leurs familles dimanche.

EUCHRE

Dimanche dernier, les parents et amis de M. et Mme Ernest Lapointe se réunissaient chez ces derniers pour fêter leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. M. et Mme Lapointe reçurent, à cette occasion, de nombreux et riches cadeaux. Un grand euchre fut organisé et plusieurs prix furent distribués. Après un magnifique goûter les invités se retirèrent enchantés de cette agréable soirée.

DE PASSAGE

M. et Mme François Larouche, de Chicoutimi, étaient en promenade dimanche chez leur fille Mme Aimé Fortier.

Notes locales

MARIAGE TREMBLAY-BOLDUC

Dimanche dernier M. Armand Bolduc, gérant de la Banque Nationale du Bassin, unissait sa destinée à Mlle Blanche Tremblay, fille de M. Jimmy Tremblay de Ste-Anne. La cérémonie a eu lieu à quatre heures de l'après-midi dans l'église de Ste-Anne. Pendant que M. William Tremblay, curé de Chambord et oncle de la mariée, bénissait les époux; à l'orgue Mlle Gabrielle Bouchard chantait le "Noël du mariage" d'Antoni Choudens et M. R. Valin l'Ave Maria de Charles Gounod. Mlle Yvonne Gagnon, l'organiste distinguée de l'église de Ste-Anne était l'accompagnatrice.

Après la cérémonie les nouveaux époux, salués au passage, par une profusion de rubans, de riz, de neige artificielle etc. regagnèrent tout joyeux la demeure de la mariée, suivis des invités souriant aussi.

Plusieurs parents et amis, de Ste-Anne et de Chicoutimi avaient été invités à prendre le souper à la résidence de la mariée, chez M. François Morisset. M. le curé Tremblay, oncle de la mariée, voulut bien, après le repas, dire aux époux quelques bonnes paroles: celles qui inspirent la sagesse et la bonté d'un père. MM. le Dr Bouchard, Philippe Vézina, Henri Gaudreault adressèrent tour à tour la parole aux convives, souhaitant aux époux joie, santé, bonheur.

A LOUER IMMEDIATEMENT

Un logement de 6 appartements sur la rue Bégin. S'adresser au *Progrès*.

A QUEBEC

M. Anselme Delwaide est parti hier pour Québec.

FETE DE FAMILLE

Lundi dernier, M. Louis Roussel, tailleur, était l'objet d'une magnifique fête intime à l'occasion de son cinquante-cinquième anniversaire. Des amis, qui avaient comploté avec les gens de la maison, arrivèrent, à la grande surprise de M. Roussel, vers 8 heures du soir, et s'occupèrent d'exécuter le programme tracé d'avance: il y eut chant, musique, jeu de cartes, "compliment" par le petit Gérard, goûter, etc... Le tout fut si intéressant que tout le monde, sans exception, fut surpris de constater qu'il était tard, quand vint le moment de se séparer.

A LIRE

Vous dites que vous aimez à lire le *Progrès du Saguenay*? Mais alors, faites en donc profiter vos meilleurs amis, en les invitant à s'y abonner. Le journal vous le rendra sûrement, car il se fera plus intéressant chaque semaine. Si vous connaissiez les grands projets qu'il caresse, vous lui enverriez immédiatement trois abonnements, afin de l'encourager. Mais qui vivra verra.

LA GRIPPE

La grippe a coûté très cher aux compagnies d'assurance de vie, nous sommes informés par M. Ad. Tremblay que la Sun Life pour sa part a payé dans notre district un montant de quarante-huit mille piastres. Un seul de ses assurés de Roberval lui a coûté un montant de seize mille piastres. Nous avons là une preuve évidente des bienfaits de l'assurance-vie.

(réc).

VA ET VIENT

M. Hubert Laberge et Mlle M.-Blanche, sa fille, sont partis pour Québec dimanche soir; ils sont allés assister à la profession religieuse de Mère M. R. de la Croix, née Louise-Anna Laberge chez les Sœurs Mis. Franciscaines de la Grande Allée, Québec.

M. Charles Desbiens soldat revenu dernièrement du front qui était depuis quelques jours, l'hôte de son frère M. Pitre Desbiens, de la Rivière du Moulin, est parti ce matin pour Régina.

M. Georges Tremblay et M. Gauthier de Jonquière étaient de passage à Chicoutimi, à la fin de la semaine dernière.

MARIAGE DUBUC-ROUTHIER

Hier, à la Basilique de N.-D. de Québec, M. Vincent Dubuc, de Chicoutimi, fils de M. J.-E.-A Dubuc, conduisait à l'autel Mlle Alma Routhier, petite-fille de l'hon. Juge Routhier de Québec. Les deux mariés sont partis en voyage pour une couple de semaines aux Etats-Unis. A ces bons amis le *Progrès du Saguenay* souhaite de longs jours heureux.

EN PROMENADE

Mlle Antoinette Desbiens, de Ste-Anne de Chicoutimi, est partie dimanche soir pour les Trois-Rivières où elle sera l'hôte de M. Chs Villeneuve.

MANCHON TROUVE

Un manchon en fourrure a été trouvé dans un char du Canadien-Nord. La personne à qui appartient le manchon est priée de s'adresser à M. Edmond Boily, St-Jérôme, Lac St-Jean.

PERSONNELS

M. Jean-Joseph Guay, Ingénieur-forestier du Sault Ste-Marie, Ontario, a passé quelques jours en visite dans sa famille après avoir assisté à la convention forestière du Dominon à Montréal la semaine dernière.

MM. J.-E. Houseman et C. Yewdall sont revenus lundi de Montréal.

M. Jos. Tremblay (Alexis) est en voyage à La Tuque.

M. Ludger Savard, marchand de St-Ambroise, était en ville hier.

LE MARCHE

On annonce de grands changements prochains dans le prix des denrées alimentaires et des produits chimiques. Les grains sont aussi à la baisse.

OMIS

Un contretemps nous oblige à omettre *l'Etat Civil*. Nous le publierons la semaine prochaine.

REMIS

Nous sommes forcés de remettre à la semaine prochaine, des *courriers* arrivés mercredi soir.

S. v. p., envoyez vos correspondances le lundi soir, au plus tard, le mardi soir.

A TADOUSSAC

Le manque de traverse entre Ste-Catherine et Tadoussac continue d'alarmer la population de la Côte Nord. Hier, la température a permis aux braves postillons de faire notre traversée en chaloupe et de transporter une dizaine de voyageurs retenus d'un côté ou l'autre depuis une semaine. Il y avait quatre vingt-dix sacs de malles à Ste-Catherine seulement pour la Côte Nord.

Une jeune fille de onze ans, du nom de Marquis, s'est fracturée une jambe mardi.

On craint de perdre le Dr Angers à Tadousac par suite de l'impossibilité où il se trouve de pratiquer sa profession en dehors de Tadoussac toujours faute de traverse. Il irait s'établir à Trois-Pistoles.

PENSÉES

La vérité peut être enfermée et enchaînée, elle ne saurait être vaincue; elle se contente du petit nombre de ceux qui la professent, et le grand nombre ne lui fait pas peur.

La vie est une pièce qu'on dirait composée par des fous, et jouée par des acteurs ivres.

L'homme du monde reconnaît que tout est vanité, sans la vertu, et il ne cherche la vertu que pour la vanité.

(Abbé Boileau)

Ceux qui n'ont d'esprit que pour être méchants ne conçoivent pas qu'on puisse être bon sans être bête.

AMENDEMENT, ENGRAIS ET REMEDE

Calco

"CALCO" est un produit naturel indispensable à la fertilité d'un sol, servant à nourrir les plantes et à maintenir les conditions physiques des terres.

Les terres les plus plastiques deviendront friables après une application de **"CALCO"**. Les terres légères obtiendront la consistance voulue par l'application de **"CALCO"**.

Les terres acides seront améliorées et rendues productives par l'application de Calco.

"CALCO" étant le contremaître des fertilisants activera la capacité productive des différents sols, favorisera l'absorption par les plantes de la potasse et de l'acide phosphorique contenus en abondance dans la plupart des terres.

EMPLOYEZ **"CALCO"** pour vos prairies, vos grains et vos légumes.

Extrait d'analyse

CHIMIQUE :

Carbonate de Calcium	98.41%
Insoluble dans l'acide (sable, argile)	66%
Oxyde de fer et alumine	80%
Carbonate de magnésium	13%
	100.00%

PHYSIQUE :

Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce	99.59%

APPLIQUEZ-LE à bonne heure, à raison de ½ à 2 tonnes à l'acre.

Tout renseignement sur demande par
DESCHAMBAULT QUARRY CORPORATION
52 rue St-Paul, Quebec.

Coté, Boivin & Cie, Inc.
DISTRIBUTEURS EN GROS.
CHICOUTIMI. - ROBERVAL.

Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour qui mesurent l'élévation de l'âme, c'est la bonté.

Il n'est pas de plus grande et de plus déplorable pauvreté que d'être pauvre en sagesse. (S. Augustin.

Ne méprise pas ta situation; c'est là qu'il faut agir, souffrir et vaincre. De tous les points de la terre on est aussi près du ciel et de l'infini.

(Amiel)

Notre vie présente est le creuset d'où doit sortir notre vie future.

(Lacordaire)

En ce monde l'inquiétude et la souffrance sont nos plus sûrs divertissements.

La paternité couronne la vie. La paternité est autant supérieure à l'amour que l'amour lui-même est supérieur à l'amitié.

Croire qu'une petite médisance ne peut nuire, c'est croire qu'une étincelle ne peut mettre le feu.

La nature ne considère que le dehors de l'homme, la grâce pénètre au-dedans. Celle-là se trompe souvent; celle-ci espère en Dieu pour n'être pas trompée.

Tout ce qui s'est fait de grand dans le monde, s'est fait au cri du devoir; tout ce qui s'y est fait de misérable s'est fait au nom de l'intérêt.

(Lacordaire)

C'est le défaut des délicats de chercher chez les autres les finesses qui sont en eux.

Le bonheur que tu devines, te lie dès l'instant où tu l'as deviné.

Le vrai moyen d'être trompé, c'est de se croire plus fin que les autres.

Il n'y a rien de plus parfait que de trouver du bonheur à communiquer le sien.

Le critique consciencieux a d'abord à se critiquer lui-même; ce qu'on ne comprend pas, on n'a pas le droit de le juger.

INCORPOREE EN 1855

LA BANQUE MOLSONS

Capital et fonds de réserve $8,800.000

97 SUCCURSALES AU CANADA

Toutes affaires de Banque transigées
Lettres de crédit circulaires,
Mandats d'argent.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

Le plus haut taux d'intérêt alloué

J.-A. Guilmet, gérant

LA BANQUE NATIONALE

(INCORPOREE EN 1860)

CAPITAL AUTORISÉ	- -	$5,000,000.00.
CAPITAL PAYÉ	- -	$2,000,000.00.
RÉSERVE	- -	$2,100,000.00.

Nous payons l'intérêt à nos déposants 2 FOIS L'AN à nos

235 bureaux au Canada

Nous acceptons des DEPOTS de $1.00 et plus. L'INTERET est calculé sur la balance MINIMUM de CHAQUE MOIS.

F.-A GAUTHIER, GERANT à Chicoutimi.

J.-H.-A. BOLDUC, Pro-GERANT à Chicoutimi-Ouest

Reculez les **Aiguilles de l'Horloge**

Vous le pouvez. Vous ne devez pas vieillir si vite. Vous pouvez, vous devez éloigner la fatale décadence.

La vieillesse est une condition de l'existence et non pas une période de la vie. Vous n'êtes pas plus vieux que vos artères—que le sang qui coule dans vos veines.

Avec un sang riche, pur, abondant, vous reculerez jusqu'aux dernières limites cette déchéance organique, cette usure lente, avec toutes ses maladies, ses infirmités, et vous conserverez tous les attraits de l'âge dans son radieux épanouissement.

La vieillesse nous attaque lorsque la vitalité décline, et la vitalité décline lorsque le sang est insuffisant, vicié, impur. Car le sang, c'est la vie.

Chaque parcelle de nourriture qui devra être utilisée par un organe quelconque doit être transmise par le sang.

Tous les déchets produits par la vie des tissus et dont ceux-ci doivent se débarrasser doivent être transportés par le sang.

L'oxygène qui brûle dans nos tissus et qui nous fournit la chaleur et l'énergie est transporté par le sang et le produit de cette combustion, l'acide carbonique, dont le système doit se débarrasser, est de même éliminé par le sang.

Ce merveilleux liquide qu'est le sang contient aussi certains éléments qui constituent des poisons pour les microbes nuisibles lesquels, s'ils ne sont pas détruits, causent la maladie et la mort.

C'est pourquoi, si vous voulez protéger vos organes contre la maladie, la déchéance, la vieillesse, vous devez d'abord maintenir la richesse et la pureté de votre sang et son abondance, et, pour obtenir ce résultat, rien n'égale l'usage régulier du célèbre

Vin St-Michel

dont l'influence bienfaisante s'étend à toute l'économie ; il la retrempe, il la régénère et, grâce au fer, au tanin et aux sels essentiels à la vie qu'il contient, il purifie, enrichit le sang et vous assure force, santé, jeunesse.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal

EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)

LA LUTTE DE CHAQUE JOUR

Tous les combats ne se font pas au moyen du canon et de l'obus. Les batailles les plus vitales sont celles de tous les jours contre les tendances débilitantes qui conduisent à la faiblesse. Depuis près de cinq décades

L'EMULSION SCOTT

a aidé à des millions de personnes dans leurs luttes contre la faiblesse. *L'Emulsion de Scott* est aussi riche aujourd'hui que jadis en propriétés reconstituantes du sang qu'en qualités reconstituantes de forces.

Laissez l'Emulsion de Scott vous aider à gagner vos batailles.

Scott & Bowne, Toronto, Ont 18-2

Les routes se croisent

No II

—Allons! ne noircissez pas le tableau.... Si vous n'aviez pas trouvé le "métier" avantageux, vous en auriez pris un autre!

—Laissons toute plaisanterie de côté, dit Sigier vivement. M. Natel est bien où il est! Sans aucune fatuité de ma part, je vous rendrai exactement les mêmes services que lui!.... On me reproche déjà l'être le futur notaire moderne, en tous cas je serai le notaire "amène", et non le notaire guindé, formaliste, administratif comme une antichambre ministérielle! Prenez ce fauteuil, et causons après que je vous aurai dit que j'ai eu l'honneur de saluer ce matin Mme de Chanseray et Mademoiselle votre belle-fille. C'est une banalité de déclarer qu'on les prendrait pour les deux sœurs! mais c'est aussi rigoureusement vrai.

—Aussi jeunes l'une que l'autre! soupira Chanseray... Et beaucoup trop jeunes toutes les deux!

Il y eut un long silence. Godefroid frappait de petits coups secs son poignet gauche avec son gant droit, puis, tout à coup, il interrogea:

—Paul vous a-t-il répété, comme je l'en avais prié, le dernier entretien que j'ai eu avec lui?

—Oui, à peu près, mais il pensait davantage à son ouvrage sur le XVIIe siècle! Mon frère est un vieux parlementaire, oublié dans un coin de Paris, par les Messieurs de Port-Royal. Il m'en a cependant assez dit pour que je m'étonne que vous m'ayez demandé à voir M. Natel!

—Habitude! Politesse pour un vieillard... et parce que j'ai toujours manqué de logique..... On ne me l'a assez reproché!....

—Enfin, c'est moi que vous honorez de votre confiance et de qui vous réclamez votre avis?

—Depuis trente ans que je suis lié avec Paul, je ne lui ai jamais rien caché, reprit Godefroid évasif.

—Sauf votre mariage quand il était encore à l'état de projet?

—C'est exact, mais je supposais.... je savais....

—Que Paul vous en détournerait? Mon frère a fait pour vous jadis beaucoup de thèmes et de versions, mais, depuis, il eût perdu son latin à vous conseiller (en fâcheux!) de passer à côté du bonheur qui se présentait à vous sous la forme d'une femme veuve, belle et fort riche....

—De quel air prononcez-vous ces derniers mots? demanda M. de Chanseray vexé.

—Vous n'êtes pas venu voir ici, en l'étude de Me Natel, Lucien Sigier, frère de votre camarade de collège et ami de toujours! Vous êtes venu consulter un homme d'affaires! Nous parlons d'affaires, n'est-ce pas?

—Autant dire que vous, et *d'autres* que vous, peut-être.... m'accusez d'avoir fait un mariage d'argent?....

Sigier se renversa sur le fauteuil de Me Natel et se croisa les bras.

—Cher Monsieur, ceux qui ont de l'argent en cherchent davantage; ceux qui n'en ont pas en veulent trouver. Je confesse que les hommes désintéressés sont supérieurs à ces deux catégories; mais ils sont clairsemés. J'affirme en plus que la beauté de Mme Persil était, en cas de "mariage d'argent", une circonstance très atténuante!

M. de Chanseray reprit, la voix un peu rauque:

—Paul vous a-t-il nettement expliqué contre quelles difficultés je me débattais actuellement?

—Oui!.... En posant sa plume, pour la reprendre un instant après, en m'enjoignant le silence.... et la retraite....

—Eh bien! qu'en dites-vous?

—Je dis que si beaucoup de gens n'ont pas, comme vous, quatre-vingt mille francs de rentes, un grand nombre, qui ont comme vous moins de cent mille francs de revenu, en dépensent le double!

—Vous êtes exaspérant! s'écria M. de Chanseray. Me Natel est un parein frigorifique, j'en conviens; mais vous, vous êtes un insupportable railleur à froid!.... Vous généralisez un fait que j'envisage, moi, à mon point de vue particulier.... vous ne concluez pas.

—Cher Monsieur, la conclusion est bien simple! Si vous ne voulez pas entrer dans la catégorie des gens dont je vous parle, mettez votre train de maison sur un pied égal à celui de votre revenu!

Godefroid s'était levé. Il allait et venait dans l'appartement.

Enfin il s'arrêta en face de Sigier et lui jeta ces mots:

—Croyez-vous que je sois le maître!

—Si vous ne l'êtes pas, soyez-le, répondit tranquillement Lucien.

—Je voudrais vous voir à ma place!

—Si je m'appelais de Chanseray, je prendrais l'influence nécessaire dans mon intérieur.... Votre femme et votre belle-fille tiennent essentiellement à votre nom, à tel point que cette dernière, qui n'y a aucun droit, n'en porte plus d'autre!

Sigier s'arrêta net en observant la physionomie contrariée de Chanseray.

—Excusez-moi, dit-il, je vais un peu trop loin. C'est un de mes plus grands défauts....

Godefroid secoua la tête, mélancolique:

—Toutes les traverses de ma vie, dit-il, tous les petits ridicules qui s'y accrochent comme des parasites ne vous ont point échappé! Nul ne connait à fond la situation dans laquelle je suis placé entre deux femmes, sur lesquelles je n'ai pu prendre ni autorité ni influence, et qui, lorsque je tente de m'opposer à des caprices déraisonnables, me rappellent que la fortune leur appartient.

—Ce ne sont que des mots! Représentez à ces dames qu'elles courent à la ruine et refusez de signer des actes dangereux pour la sécurité financière de votre famille.

Les bras de Chanseray se levèrent au plafond, esquissant le geste du naufragé qui a tenté de s'élever au-dessus des flots.

Sigier comprit.

—Vous êtes débordé, et l'ardent désir de la "paix chez soi" vous rend tous les moyens bons pour la conserver....

—Un placement à 10 ou 12 pour cent est indispensable.... Je l'avais expliqué à Paul, pour qu'il vous en avertisse tout de suite.

—Il ne m'en a rien dit! Que voulez-vous, ce sujet était sans rapport avec sa copie? Mais réfléchissez combien de catastrophes de tels placements ont amenées!

—Vous êtes pessimiste! J'ai composé une liste de Sociétés financières....

—Puisée à la quatrième page des journaux! Comment se fait-il qu'un Parisien en vienne à ce degré de naïveté!

—Ces Sociétés n'existent que parce que les Parisiens leur font confiance, déclara Chanseray, et assurent leurs capitaux par un grand nombre d'adhésions.... Veuillez prendre des renseignements.... Je vous laisse ce papier....

—Vous ne me rendez pas responsable de ce qui pourrait arriver plus tard?

—Je demande seulement à écarter le plus de risques possible.

—Je ne suis pas un conseiller suffisamment documenté pour vous! Je voudrais vous voir entre les mains d'un homme très compétent.

—Je ne me soucie pas d'initier des étrangers à mes affaires intimes!

Sigier allait répliquer lorsqu'un des plus jeunes clercs entra.

—M. le marquis de Talmont vient d'arriver, dit-il, et voudrait vous entretenir au sujet du contrat de mariage de sa fille.

M. le marquis de Talmont était un des plus gras clients de l'étude. Ses affaires primaient tout.

—Je suis à lui.... Veuillez le faire entrer.

Godefroid allait justement se décider à demander quelle était la jeune femme qu'il avait croisée sur le palier, mais, à présent, Sigier avait hâte de le voir partir et se rapprochait de la porte, manifestant ainsi qu'il n'avait plus le loisir de s'occuper de lui.

A suivre

UNE BOITE ECHANTILLON GRATIS

Suffira pour vous convaincre que Gin Pills sont le remède le plus digne de confiance pour les désordres des rognons et de la vessie. Ecrivez à— The National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto, Can. Adresse aux Etats-Unis: Na-Dru-Co. Inc., 202 Main St., Buffalo, N. Y. 238F

Pour les cultivateurs

—:o:—

PLANTES ANNUELLES A FOIN OU A PATURAGE

(Notes des fermes expérimentales)

Les plantes annuelles à foin et à pâturage sont généralement employées comme récoltes supplémentaires au Canada. Elles n'ont donc pas l'importance des plantes vivaces; comme la luzerne, le trèfle et la fléole des prés (mil). Elles rendent d'assez grands services dans certains districts, notamment dans les provinces des parairies, dans les régions où il ne se produit que peu de foin naturel, où les pâturages sont rares, et où, à cause de la faible hauteur de pluie, les plantes vivaces cultivées ne donnent qu'une maigre récolte.

Nous ne nous proposons pas de donner ici une description détaillée de ces plantes annuelles, mais simplement d'appeler l'attention d'une façon générale sur leur importance, parce qu'il est tout probable que les cultivateurs auront intérêt à en faire un plus large emploi que d'habitude la saison prochaine.

Quelles sortes de plantes annuelles à foin et à pâturage peuvent être recommandées? A cette question, nous répondons tout d'abord: *Ne vous risquez pas avec des plantes qui ne sont pas suffisamment connues.*

Certaines plantes fourragères venant du sud ont été l'objet d'une réclame intense en ces dernières années. Porduction merveilleuse, qualités excellentes, rien ne manquait à ces plantes qui devaient être une véritable mine d'or pour le cultivateur canadien. Beaucoup de gens se sont laissés prendre à cette description alléchante. Peut-être ces descriptions n'ont-elles rien d'exagéré, lorsque ces plantes sont cultivées *dans le sud d'où elles viennent*, mais l'on s'expose à de sérieux mécomptes lorsqu'on les cultive dans le nord, au Canada par exemple.

Les unes peuvent avoir de la valeur dans certaines localités restreintes où elles servent à des fins spéciales, mais leur utilité générale est, en somme, très limitée.

Nous ne pouvons pas à l'heure actuelle *courir des risques avec des récoltes dont nous ne sommes pas sûrs.* Et réellement, rien ne nous oblige à le faire, car nous avons un grand nombre de plantes annuelles cultivées au Canada pour le foin et le pâturage. Qu'il nous suffise de dire que les céréales employées comme telles, soit seules, soit mélangées avec des pois et des vesces, donnent d'excellents résultats. Dans certains districts et sous certaines conditions, on peut aussi employer des variétés de millets pour la production du foin, surtout lorsque les céréales semées en automne n'ont pas bien levé, pour une raison ou pour une autre. Comme plante à pâturage, la navette est une des plantes annuelles à toutes fins les plus avantageuses.

Si vous avez des doutes sur l'espèce de plantes annuelles à foin ou à pâturage qui peut donner les meilleurs résultats dans certaines conditions et pour certains objets, *écrivez à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, ou à la station expérimentale fédérale la plus proche.*

Que chacun de nous puisse dire: J'ai vécu peu d'années, mais j'ai fourni une longue carrière. Nous n'apportons à Dieu que nos bonnes œuvres.

Toutes les surfaces sont troubles: les profondeurs seules possèdent, contiennent et donnent le repos.

(Ernest Hello).

Regardez les héros et les saints: à la racine même de leur sainteté vous verrez la douleur.

Aimez fortement des amis et surtout le grand Ami, qui seul sait bien aimer et peut être complètement aimé.

(Ls Veuillot)

Le grand malheur des temps actuels c'est la

DISETTE DE HOUILLE (charbon)

Ce malheur est-il irreparable? NON!

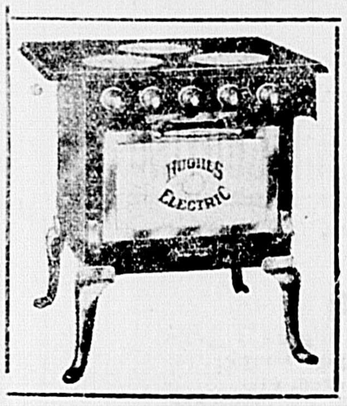

Utilisons la *HOUILLE BLANCHE* en chauffant en cuisinant, en repassant à l'électricité

On ne peut en douter, les vendeurs d'énergie électrique vont profiter de la crise du charbon pour introduire partout le chauffage à l'électricité, et proposer aux clients des conditions qui les feront réfléchir avant de répondre par un refus.

Les appareils électriques sont aujourd'hui adaptés à tous les besoins de l'intérieur : Nous avons poêles, radiateurs, réchauds, grille-pain, fers à repasser, balayeuses, bouilleurs (par immersion), percolateurs (cafetières à électricité), fours portatifs, etc.

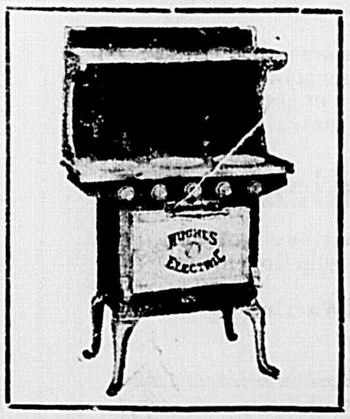

Songez-vous aux avantages de l'emploi de nos ustensiles électriques!
Pas d'allumettes, pas deflamme. Pas de suie, pas de fumée. Pas de gaz, pasde cendre, pas de senteur. Pasde danger d'incendie, ni d'asphyxie, ni d'explosion!

Etudiez la question, venez aux renseignements, faites un essai!

Il est reconnu aujourd'hui, qu'à 4 cts l'heure-kilowatt, l'électricité ne coute pas plus cher que le bois (l'installation une fois faite.

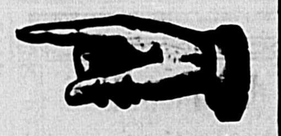

Les visiteurs sont toujours les bienvenus. Venez voir nos différents appareils et constater que la cuisson à l'électricité est absolument indispensable à quiconque veut économiser.

Rue Racine, LA SOCIETE D'ECLAIRAGE ET D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SAGUENAY Chicoutimi

NOS PRIX

Dans le monde

Qualité pour qualité

sont les plus bas.

On parle beaucoup de ce temps-ci dans les familles et dans les réunions intimes de notre grande vente à réduction à l'occasion de notre 15ème anniversaire.

Nous laisserons courir la réduction jusqu'au 10 février. Voici quelques prix :

Shirting, bonne qualité à	18c.
Coton Chambrai à	15c.
Belle laine noire, la livre à	$1.42
Beaux bas de laine rouges, noirs et blancs	88c.
Camisoles et caleçons en laine, pour garçons	63c.

Etc., etc., etc.,

Toute la balance de nos fourrures au prix coûtant.

Au magasin populaire

Gagnon & Frère

SUR LA COTE

A ST-GEDEON

MARIAGE

Le 3 février, M. Léon Richard, résidant à Mont-Joli, fils de M. François Richard de N.-D. d'Hébertville, conduisait à l'autel Mlle M.-Jeanne Coulombe, fille de M. Etienne Coulombe.

M. l'abbé Jos. Coulombe, vicaire à Roberval, cousin de la mariée a béni le mariage, M. Joseph Richard, N. P. servait de témoin à son frère et M. Etienne Coulombe accompagnait sa fille.

Aux nouveaux époux, nous souhaitons bonheur et longue vie.

A ST-BRUNO

M. et Mme Wilfrid Duchaine sont de retour d'une promenade à Jonquière, Chicoutimi, St-Alphonse, Grande Baie et Laterrière. Ils sont revenus enchantés de leur voyage.

IL A GAGNE SES EPAULETTES

Cette semaine, nous avons le plaisir de saluer un des héros de la grande guerre, dans la personne de M. Paul-Henri Pilote. Enfant de la paroisse, M. Pilote s'était embarqué pour outre-mer à l'âge de 15 ans, sous-officier du 22ème. il prit part à la bataille de Courcelette et à celle de la Somme où il fut blessé. Il passera quelque temps parmi nous.

AU PRESBYTERE

MM. les abbés Louis Gagnon, curé d'Hébertville, S. Rossignol, curé de St-Wilbrod et M. Coulombe, vicaire à Roberval, étaient au presbytère, mardi.

M. le curé Gaudreault est de retour d'un voyage à Chicoutimi.

VA ET VIENT

M. Germain Gagnon est parti ces jours derniers pour Ste-Pie. De là, il se rendra à Moonbeam, où il sera l'hôte de son fils, M. Wilbrod Gagnon.

M. David Côté est allé à Chicoutimi la semaine dernière.

M. Francis Bédard, de Chambord était en visite chez M. Arsène Jauvin, dimanche.

Mlle Eva Côté est actuellement en promenade à Chicoutimi.

Mme G.-Edmour Côté est partie, lundi, pour Chicoutimi.

A BAGOTVILLE

VENTES

M. George-P. Bernard, de Bassano, Alta. vient de céder à M. Juste Dufour, marchand, sa maison sur la rue Albert. M. Dufour a l'intention de vendre cette propriété dès qu'il trouvera une offre satisfaisante.

M. Alfred Boivin, cultivateur, vient d'acheter de M. Idola Bouchard, la ferme que ce dernier possède au "Poste" au prix de $15,000. M. Boivin a l'intention de placer un de ses fils sur cette ferme.

M. Benjamin Maltais, cultivateur, est devenu propriétaire au prix de $15,000.00 d'une partie de la ferme de M. Hermenégilde Simard, à Bagotville, à l'effet, nous dit-on, de la convertir en lots à bâtir.

Mme Onésime Côté vient d'acheter la maison de Mme Victor Côté, sur la rue Albert, pour la somme de $6,000.00.

DEPARTS

M. Victor Côté et son beau-père M. Pitre Gauthier, rentier, vont laisser la place sous peu pour aller se fixer, nous dit-on, à Québec.

M. Lucien Nicole, ancien gérant de La Banque Nationale d'ici, qui a, comme on le sait, abandonné son projet d'aller demeurer dans l'Ouest Canadien sur sa ferme de Bassano, va entrer incessamment à l'emploi de l'importante maison de J.-H. Gignac & Cie., marchands de bois, de Québec.

DECES

La semaine dernière est décédé après une courte maladie M. Benjamin Lavoie. Son service et ses funérailles ont eu lieu ici au milieu de la semaine dernière au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos condoléances à la famille du défunt.

MARIAGES

Le 29 janvier, M. Juste Côté, de Laterrière, conduisait à l'autel Mme Vve Ernest Boivin de St-Alphonse.

Jeudi dernier avait lieu le mariage de M. Edouard Tremblay, de Port-Alfred avec Mme Vve Thomas Rousseau.

Mardi le 4 courant, Mme Vve Joseph Harvey, de Port-Alfred, autrefois de la Malbaie, épousait M. George Girard, de St-Alphonse.

DE RETOUR

M. George Menier, fils de notre concitoyen bien connu M. Stanislas Menier, est de retour dans sa famille après une absence de près de quatre ans au front.

REDDITION DE COMPTES

M. le notaire Bergeron, dont nous avons annoncé la démission comme Secrétaire-trésorier de la corporation, vu son départ pour aller se fixer à Jonquière, a rendu ses comptes à la séance générale du conseil tenue le 3 courant. Ces comptes, vérifiés la veille par MM. N. Pouliot et Armand Simard, auditeurs de la corporation, et trouvés exacts par ces derniers, ont aussi été approuvés en tous points par le conseil.

Une circulaire signée par M. W. B. Lanigan, gérant du trafic de Fret au Pacifique Canadien, annonce la nomination du major W. M. Kirkpatrick au poste d'assistant-gérant du trafic de Fret pour les lignes de l'Ouest.

Le major Kirkpatrick est le fils de feu l'hon. Sir George A. Kirkpatrick, autrefois orateur de la Chambre des Communes et plus tard lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario. Il entra au service du C. P. R. en 1892 comme commis dans le département du Fret à Montréal et en 1899, il était commis en chef du bureau. Il fut ensuite successivement assistant agent-général du Fret à Vancouver en 1903; agent général du Fret à St-Jean N. B. en 1907 et agent-général du Fret à Toronto à la fin de la même année. Il vint ensuite occuper cette même position à Montréal en avril 1911 et en septembre suivant, il fut promu au poste d'assistant-gérant du trafic de Fret dans la métropole.

M. Kirkpatrick s'enrôla en septembre 1915 comme capitaine dans le 87ième bataillon et après un stage en Angleterre, il traversa en France en 1916 avec la 4ième division canadienne. Il prit part aux engagements d'Ypres en août et septembre 1916 et à ceux de la Somme en octobre et novembre de la même année. Plus tard, il se battit vaillamment à Vimy, Passchendaele, Lens et Valenciennes, et gagna la croix militaire pour conduite héroique sous le feu de l'ennemi.

Le nouveau titulaire aura désormais ses bureaux à Winnipeg, Man.

Guérison de la hernie

Je souffrais d'une douloureuse hernie, contractée en soulevant une lourde valise, il y a plusieurs années. Les médecins consultés, me déclarèrent que seule une opération m'apporterait quelque soulagement. Les bandages herniaires ne causaient aucun adoucissement à mes souffrances. Finalement j'eus la bonne fortune de découvrir un remède qui me guérit complètement. Les années ont passé. Je travaille très fort comme charpentier et ma hernie n'est jamais revenue. Je n'a pas subi d'opération, je n'ai pas perdu de temps et je n'ai aucun trouble. Je n'ai rien à vous vendre, mais seulement je veux vous donner des renseignements et vous dire comment la hernie peut être guérie radicalement, sans opération. Ecrivez-moi, adressez: Eugène M. Pullin, charpentier, 559E, Avenue Marcellus, Manasquan, N.-J.

Découpez cette annonce et faites-là lire par vos voisins qui souffrent de hernie, vous leur sauverez peut-être la vie; en tout cas, vous mettrez fin à leurs misères et à l'inquiétude que cause la hantise d'une opération que l'on croit inévitable

Contrat de la malle

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 7 mars 1919 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine sur la route rurale METABETCHOUAN No 3 à commencer le 1er juillet prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus au bureau de Poste de Métabetchouan et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN,
Inspecteur des Postes.
BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES
Québec, 20 janvier 1919.
3 fs 30 jan. 6-13 fév. D. 984.

VOYAGEUR DE COMMERCE DEMANDE

On demande un voyageur à commission pour Chicoutimi et ses environs, pour la vente des allumettes. L'on préférerait un voyageur qui a déjà d'autres lignes.

Ecrire à "Les Allumettes de Drummondville, Limitée," Drummondville, Qué. 16-23-30 j. 6 f. D. 971

Gardez frais et nets les lainages du bébé

Même les petits vêtements sont chers à l'heure qu'il est—il vous faut les faire durer, et, il va sans dire, vous voulez qu'ils soient toujours moelleux et confortables pour le précieux poupon.

Les petits lainages n'ont jamais besoin de rétrécir d'un seul fil—de raidir ou d'épaissir—même après des lavages répétés, si vous les lavez dans la mousse pure et crémeuse du Lux. Il est si simple de fouetter en une riche savonnure les délicates paillettes de Lux—si simple de presser cette savonnure à travers les petits vêtements—pour les en retirer nets, frais, fleurant bon la lavande.

Pas plus que l'eau pure le Lux ne détériore quoi que ce soit.

LEVER BROTHERS LIMITED, TORONTO.

53

LUX

La violence est du temps, le droit est du ciel.

Dans un siècle où rien n'est assis, nul n'est protégé par le droit tout seul; il faut que l'estime soutienne le droit et qu'un service visible se fasse sentir derrière les choses les plus sacrées en elles-mêmes.

(Lacordaire)

L'esprit de parti est l'esprit de ceux qui en ont peu.

Pourquoi te préoccuper des choses dont au jour des récompenses et des châtiments il ne te sera demandé aucun compte?

Qu'est-ce que la distinction? la conscience calme d'une supériorité de nature ou de culture, la conséquence du respect de soi-même. La distinction est l'aristocratie des dehors et des manières; c'est autre chose encore que le mérite, ou la supériorité, ou la grandeur. C'est une notion esthétique. (Amiel)

L'amour ne survit pas à l'estime.

GRAND "JOBBER" DEMANDE

On demande un contracteur de bois de pulpe pour 20,000 cordes par année. Un contrat de 5 ans sera accordé à un homme du métier et responsable.

Pour renseignements s'adresser par correspondance à

Lt-Col. L.-J. D. Marquis
Ingénieur-forestier
90, av. Lockwell
QUEBEC.

23-30 janv. 6-13 fév. D. 977.

Donnez-vous du confort en épargnant de l'argent

Repassez votre linge à l'Electricité

Un fer électrique dans votre demeure diminue votre travail, donne de meilleurs résultats et surtout ne surchauffe pas vos appartements.

Faites votre cuisine à l'Electricité

Vous pourrez vous procurer le genre de poêle électrique que vous désirez au prix du gros, en vous adressant à nous. Nous donnons un taux spécial pour le courant électrique au compteur ou à taux fixe suivant la grosseur du poêle.

Faites votre nettoyage avec un nettoyeur Electrique VACUUM

Pas de poussière en balayant; ménage considérablement les tapis, nettoie aussi très bien les rideaux et tous les autres objets. Prix spécial pour deux mois.

Faites votre déjeuner à l'Electricité

Rien n'est plus commode et plus économique qu'un gril pour le pain et un filtre à café, pour faire votre déjeuner ou pour "luncher"; toujours prêt, propre et sans chaleur.

Téléphonez, ou encore venez vous-mêmes, voir nos représentants, pour détails.

Nous vendons toujours nos lampes électriques "Mazda" au prix du gros, tel qu'annoncé. PROFITEZ-EN

La Compagnie

D'Eclairage & d'Energie électrique DU SAGUENAY

La Cie Générale du Port de Chicoutimi

Entreposeurs et courtiers maritimes
arimeurs et expediteurs

ASSURANCE MARITIME

Adresse Télégraphique:
"Speed" Chicoutimi
Code A.B.C. 5ème Edition

Rue Racine,
Chicoutimi, Qué.
Canada.

La Compagnie de Pulpe DE CHICOUTIMI

Successeur de

LA SOCIETE DES CONSTRUCTEURS-MECANICIENS DE CHICOUTIMI

Fabricants de machines de toutes sortes, pour pulperies, scieries, fromageries beurreries, etc.

Fondeurs de cuivre et de fonte

Manufacturiers de bouilloires et engins stationnaires et mobiles, engins à gazoline, etc., machines et outils pour travailler le bois, presses à foin, pompes simples ou doubles, pompes centrifuges, escaliers en fer, clôtures en fer pour cimetières, etc.

Notre atelier de menuiserie est organisé de façon à nous permettre de fabriquer toutes sortes de patrons et d'ouvrages en bois, tels que portes, chassis, escaliers droits ou tournants, etc.

Vous ne pouvez faire mieux que nous confier la réparation de vos automobiles. Des ouvriers habiles et experts vous feront promptement des réparations permanentes et judicieuses qui vous permettront de faire de l'automobilisme avec confort et sureté.

Venez nous voir lorsque vous aurez besoin de quelque chose dans notre ligne et nous nous efforcerons de vous être utiles.

N'achetez que des produits canadiens

En achetant au loin vous donnez votre argent à des étrangers, ce sont eux qui ont le profit sur la vente et les bienfaits de la main-d'oeuvre pendant que vos concitoyens ou vos compatriotes n'ont rien à faire.

Nos ateliers sont maintenant ouverts, sous la direction de M. L.-G. Carrier, mécanicien en chef de notre compagnie.

La fonderie est également en pleine activité.

NOUS SOLLICITONS VOTRE PATRONAGE

RUE DU HAVRE - CHICOUTIMI